

R É P U B L I Q U E   F R A N Ç A I S E



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,  
Le vingt-sept février**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 13 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Délibération affichée en mairie le 7 mars 2025*

*Procès-verbal approuvé lors de la séance du 22 mai 2025*

*Publié sur le site de la ville le 30 mai 2025*

-----

---

**PRÉSENTS**

---

Francis VERCAMER, Maire,  
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Étienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSÉS**

Pascal NYS ayant donné pouvoir à Francis VERCAMER.

Thérèse NOCLAIN ayant donné pouvoir à Philippe SIBILLE.

Gaëtan DECOSTER ayant donné pouvoir à Thibaut THIEFFRY.

Guillaume BOCQUET ayant donné pouvoir à Etienne DELEPAUT.

## **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024

### **Monsieur Francis VERCAMER, Maire :**

1. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Val de Marque — Élargissement du périmètre et modification statutaire — Délibération concordante
2. Prévention des conflits d'intérêts — Règle de participation aux votes des subventions associatives
3. Exercice budgétaire 2025 — Subventions aux associations — Modificatif
4. Financement de la construction du centre social Lionderie
12. Financement de la rénovation de la salle des Fêtes
13. Financement de la restauration de l'église Saint Corneille — Modificatif
14. Règlement intérieur du Conseil Municipal — Approbation des modifications
15. Financement des travaux de la salle de sport de Beaumont 2026

### **Monsieur Pascal NYS, Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques**

5. Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) — Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA) — Modificatif

### **Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative**

7. Subvention dans le cadre du jumelage à. l'association « Olympique Hémois Football Club » (OHFC)
9. Signature de la convention Lille3000 « FIESTA »

### **Madame Fatima KARRAD, Conseillère municipale déléguée à la politique de la ville**

6. Exercice budgétaire 2025 — Programmations annuelles contractuelles — Politique de la Ville — Contrat de Ville 2025

### **Monsieur Kamel MAHTOUR, Conseiller municipal délégué à la prévention jeunesse**

8. Attribution d'un lot dans le cadre du Festival Jeunesse de Court-Métrage — « Hem fait son cinéma »

### **Monsieur Thibaut THIEFFRY, Conseiller municipal :**

16. Financement des équipements de sécurisation périphérique et volumétrique des écoles — Vidéoprotection — Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
17. Financement des équipements de la police municipale — Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

### **Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique**

10. Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) — Lionderie Trois Baudets — Signature d'un protocole foncier

11. Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) — Quartiers Lionderie et Trois Baudets — Acquisition du foncier nécessaire à la construction du centre social Lionderie à Lille Métropole Habitat (LMH) et VILOGIA

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTS .....	1
Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 .....	7
1. Syndicat Intercommunal à vocation Unique (SIVU) du Val de Marque – Elargissement du périmètre et modification statutaire – délibération concordante.....	7
2. Prevention des conflits d'intérêts – règle de participation aux votes des subventions associatives .....	7
4. Financement de la construction du centre social Lionderie .....	8
12. Financement de la rénovation de la salle des fêtes.....	8
13. Financement de la restauration de l'église Saint Corneille - Modificatif.....	8
15. Financement des travaux de la salle de sport de Beaumont 2026 .....	8
5. Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP) – Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément indemnitaire Annuel (CIA) - Modificatif.....	8
7. Subvention dans le cadre du jumelage à l'association « Olympique Hémois Football Club » (OFHC) .....	8
9. Signature de la convention Lille3000 « Fiesta ».....	8
16. Financement des équipements de sécurisation périmetrique et volumétrique des écoles – Vidéoprotection – Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) .....	8
17. Financement des équipements de la police municipale – Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) .....	8
11. Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Acquisition du foncier nécessaire à la construction du centre social Lionderie à Lille Métropole Habitat (LMH) et VILOGIA.....	8
3. Exercice budgétaire 2025 – Subventions aux associations - Modificatif .....	10
14. Règlement intérieur du conseil municipal – approbation des modifications .....	10
6. Exercice budgétaire 2025 – Programmations annuelles contractuelles – Politique de la ville – Contrat de Ville 2025 .....	18
8. Attribution d'un lot dans le cadre du Festival Jeunesse de Court Métrage – « Hem fait son cinéma » .....	26
10. Nouveau programme de Renouvellement Urbain (NPRU) – Lionderie Trois Baudets – Signature d'un protocole foncier .....	28

*La séance est ouverte.*

**M. Francis VERCAMER, Maire :** La séance est ouverte et je demande à Clémentine NOUQUERET de bien vouloir faire l'appel.

*Mme Clémentine NOUQUERET procède à l'appel nominal.*

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Vous avez procuration de madame NOCLAIN, monsieur SIBILLE.

Quelques annonces, comme d'habitude, qui permettent aux derniers de nous rejoindre.

D'abord, pour vous donner les départs et les arrivées en mairie :

- Nathalie PEAU part en retraite. Elle est Cheffe d'équipe animation à l'éducation jeunesse et elle part en retraite le 1<sup>er</sup> mars.
- Annie LECLERE, qui est Correspondante financière au pôle FRM, part à la mairie de Ronchin le 20 mars prochain.
- Marie ACHERE, qui est éducatrice jeunes enfants à la maison de la petite enfance, part à Neuville-en-Ferrain le 1<sup>er</sup> mai.
- Et Maxence MAHIEU, correspondant financier au pôle « animation, relation avec la population » est mis en disponibilité pour convenance personnelle au 1<sup>er</sup> mai 2025.
- Une arrivée : Emily HAMY, correspondante financière au PEJ, le Pôle Éducation, Jeunesse, qui est arrivée le 15 janvier 2025. Les autres, nous les attendons. Nous espérons avoir rapidement nos correspondants financiers parce que, évidemment, cela pénalise un peu le fonctionnement de nos services.

Quelques événements à noter :

- Le 1<sup>er</sup> mars : lancement du budget participatif pour la saison 6. Et l'ouverture en ligne et en mairie des inscriptions pour Oxyg'Hem 2025 qui aura lieu, je vous le rappelle, le jeudi de l'Ascension, comme chaque année.
- Du 1<sup>er</sup> au 16 mars : le festival international de la mosaïque contemporaine, Mos'Art. Il s'agit de la mosaïque contemporaine des Hauts de France. Vernissage le 1<sup>er</sup> mars à 12 heures et remise du prix nommé « Alfred Manessier » à l'un des participants au salon le dimanche 16 mars à 17 heures, pour avoir le Mos'Art d'or. Je vous rappelle qu'Alfred Manessier est celui, notamment, qui a fait les vitraux de la chapelle Sainte-Thérèse. C'est une belle exposition. Chaque année, c'est une très belle exposition. Je vous invite à y aller pendant cette quinzaine.
- Dans le cadre du jumelage avec le Portugal, une comédie musicale sera présentée le 3 mai, retraçant l'histoire de Hem et d'Aljustrel. Un casting est prévu le samedi 1<sup>er</sup> mars de 9 heures à 18 heures à la Cantoria. Avis aux amateurs !
- Le samedi 1<sup>er</sup> mars toujours, le job dating animateurs pour les CLSH d'été, de 9 heures à 16 heures 30 à l'école De Lattre de Tassigny.
- Le week-end du 1<sup>er</sup> et 2 mars, le tournoi de badminton Ophem jeunes à la salle Dubus et à Beaumont. Remise des récompenses sur les deux sites simultanément à 18 heures le samedi.
- Dimanche 2 mars : exposition du Rétro Club de 9 heures à 12 heures sur le marché.

- Le 7 mars : la Nuit des étoiles, organisée par le Conseil des seniors, à partir de 19 heures 45 à la Maison du Foot.
- Le samedi 8 mars toujours, le one man show *L'Odysée de la voix*, Michaël Gregorio au Zéphyr, à 20 heures, mais, de toute façon, c'est complet ! C'est complet depuis un moment, même, je pense.
- Le vendredi 14 mars, *Un château de cartes*, pièce de théâtre avec Gérard Darmon au Zéphyr à 20 heures.
- Et les 15 et 16 mars, le challenge du Judo Club à la salle Delcourt.
- Le samedi 15 mars : don du sang toute la matinée au CIB.  
Et le *Coldplayed, tribute to Coldplay* à 20 heures 30, le samedi 15 mars, au Zéphyr.
- Le 21 mars : réouverture de la base de loisirs, avec à 18 heures 30 la Nuit de la chouette à la base de loisirs et le 22 mars, l'inauguration de l'observatoire du parc de la Petite Marque à 11 heures 30 à la base de loisirs. Je vous invite à vous y rendre. C'est la réouverture de cet espace.

En même temps, malheureusement, mais c'est toute la matinée : la Journée de la Petite Enfance au centre social Bournazel, de 9 heures à 12 heures 30. Je pense que, si on dit « centre social Bournazel », c'est l'espace Bournazel et non pas le centre social Saint-Exupéry.

- Le dimanche 23 mars : le concert EOH à 11 heures au Zéphyr. Si vous n'avez pas réservé vos places, n'hésitez pas à le faire, parce que vous savez que c'est souvent pris d'assaut, puisque c'est un concert gratuit offert aux Hémois. Également, à 14 heures, la dictée du Tremplin à la Maison du Foot. Je vous invite à participer si vous le souhaitez.
- Le 26 mars, installation du Conseil de la Jeunesse à 18 heures 30, ici même, dans la salle des mariages.
- Le week-end du 28 et 29 mars, le salon Crée d'Abord à la Ferme Franchomme, avec le vernissage à 18 heures le vendredi 28, animé par l'école de musique.
- Le 29 mars, le carnaval. Rendez-vous au parvis Dunant à 14 heures 30. Soyez déguisés, c'est mieux !
- Le 3 avril : l'Orchestre National de Lille, à 20 heures, au Zéphyr.
- Le 8 avril, Ciné-vacances : film *La souris* à 15 heures au Zéphyr.
- Le samedi 12 avril, Paris-Roubaix féminin et le 13 avril, la 122<sup>e</sup> édition de Paris-Roubaix hommes. Je vous rappelle que l'on ne peut pas stationner sur l'ensemble du parcours qui traverse toute la ville et que, tous les ans, nous avons des gens qui laissent leur voiture et qui se plaignent parce que les voitures sont mises en fourrière par la police nationale. Donc, je rappelle que, pour ces deux courses, il y a des problèmes de circulation et de stationnement.
- Du 11 au 15 avril, fête foraine sur la Grand'Place.
- Le 19 avril, la chasse à l'œuf dans le parc de la mairie, avec deux départs à 10 heures 30 et à 11 heures 15.
- Le 25 avril, vendredi : cérémonie d'hommage aux Déportés, à 18 heures, au cimetière.
- Et le week-end des 26 et 27 avril, le Salon de la Brique — que l'on peut appeler Lego, mais, comme c'est une marque déposée, on ne peut pas le dire — à la Ferme Franchomme.

- Le mercredi 30 avril, la cérémonie des médaillés du travail, à 18 heures, à la Ferme Franchomme, donc la veille du 1<sup>er</sup> mai.
- Et, à noter, le week-end du jumelage les 3 et 4 mai, pour fêter le 25<sup>e</sup> anniversaire de notre amitié avec Aljusrel. C'est d'ailleurs pour cela qu'on demande des figurants pour la comédie musicale ce week-end-là.
- Du 8 au 28 mai : l'exposition à la Maison d'Histoire Locale, avec la cérémonie de commémoration du 8 mai. Le départ a lieu du parking de la mairie. Il s'agit bien sûr de la commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre 1939-45, avec l'armistice.
- Il y a également, ce week-end-là, du 8 au 11 mai, les 60 ans de Hem Basket, avec la présentation des anciens joueurs du club, un pot de l'amitié le dimanche 11 à 11 heures. A lieu également, ce week-end-là, un tournoi de foot de l'Olympic hémois, au stade Dubus. Donc, vous voyez, il y a beaucoup de choses ce week-end du 8 mai. Vous allez être fort occupés, entre l'Oxyg'Hem pour courir, être signaleur ou bénévole sur le parcours. Je vous rappelle que les élus sont les bienvenus. Et puis, bien sûr, le défilé et l'ensemble de tout. Ah, je confonds, Oxyg'Hem, c'est après, excusez-moi.
- Le samedi 10 mai, c'est le concert d'Instant Karma à 20 heures au Zéphyr. Et c'est également mon anniversaire, donc si vous avez des cadeaux à offrir, n'hésitez pas !
- Le 11 mai, c'est Pétale et Partage, Troc de plantes à la Grand'Place.
- Et le week-end des 16 et 17 mai, c'est le gala Ainsi Danse au Zéphyr, avec l'école de danse et les différents spectacles qui sont souvent d'une bonne qualité.

Et enfin, le 22 mai, le prochain Conseil municipal où ce sera, vous le savez, le compte administratif et le budget supplémentaire.

Voilà ! On m'a donné trois pages. Il y a beaucoup de choses à Hem, c'est pour ça que c'est toujours un peu long, mais je vous remercie de m'avoir entendu.

Il y a des choses après : Oxyg'Hem, les 50 ans de l'Olympic et un certain nombre d'autres manifestations dont vous aurez la primeur et la liste au prochain conseil.

\* \* \*

À l'occasion de la Conférence des Présidents, nous avons, bien sûr, comme chaque année, regardé les délibérations qui ont lieu, qui doivent être débattues. Il y a une délibération, d'ailleurs, qui est en instance, puisque j'attends la réponse de Mathilde LOUCHART sur une proposition de madame CHOUIA, sur la délibération numéro 16, que madame CHOUIA avait demandé de débloquer. Elle ne souhaite pas intervenir dessus. Êtes-vous d'accord pour la bloquer également ? D'accord.

Alors, je vous propose les votes bloqués pour ce conseil :

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024**

#### **1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) DU VAL DE MARQUE — ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE ET MODIFICATION STATUTAIRE — DÉLIBÉRATION CONCORDANTE**

#### **2. PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS — RÈGLE DE PARTICIPATION AUX VOTES DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES**

Nous avons rajouté monsieur DUPONT, puisque nous l'avions oublié, suite à sa demande. Nous avons corrigé.

#### **4. FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL LIONDERIE**

#### **12. FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES**

#### **13. FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT CORNEILLE — MODIFICATIF**

#### **15. FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE DE SPORT DE BEAUMONT 2026**

#### **5. RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) — INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUGGESTIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) ET COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) — MODIFICATIF**

#### **7. SUBVENTION DANS LE CADRE DU JUMELAGE À L'ASSOCIATION « OLYMPIQUE HÉMOIS FOOTBALL CLUB » (OFHC)**

#### **9. SIGNATURE DE LA CONVENTION LILLE 3000 « FIESTA »**

#### **16. FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURISATION PÉRIMÉTRIQUE ET VOLUMÉTRIQUE DES ÉCOLES — VIDÉOPROTECTION — FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)**

#### **17. FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LA POLICE MUNICIPALE — FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)**

#### **11. NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) — QUARTIERS LIONDERIE ET TROIS BAUDETS — ACQUISITION DU FONCIER NÉCESSAIRE À LA CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL LIONDERIE À LILLE MÉTROPOLE HABITAT (LMH) ET VILOGIA**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je vous répète les numéros de délibérations : il y a d'abord l'approbation du procès-verbal, puis les délibérations 1, 2, 4, 12, 13, 15, 5, 7, 9, 16, 17 et 11, que la Conférence des Présidents a proposées en vote bloqué.

Y a-t-il des remarques, des questions ou des demandes de déblocage sur une délibération ? Vous voulez vous exprimer ? Non. Je vous propose de passer au vote de ces délibérations. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? À l'unanimité, merci.

*À l'unanimité, les élus approuvent le procès-verbal du 18 décembre 2024, ainsi que les délibérations numéro 1, 2, 4, 12, 13, 15, 5, 7, 9, 16, 17 et 11.*

\*\*\*

Avant d'entamer l'ordre du jour, je voulais simplement dire qu'il y avait normalement un vœu, qui avait été proposé par madame CHOUIA, pour la prévention de la délinquance et la suppression des crédits. Une partie des crédits de la prévention de la délinquance avait été supprimée par le département. Madame CHOUIA souhaitait émettre un vœu à notre conseil. Le département est revenu sur sa décision et a donc réinscrit les 13 millions de crédit qu'il avait supprimé. Madame CHOUIA a donc retiré son vœu. Nous avions prévenu un certain nombre d'entre nous qu'il allait y avoir un vœu. Donc, je vous le dis, il n'y aura pas ce vœu. La décision

a eu lieu hier, donc nous ne vous avons pas renvoyé un mail, puisque nous nous voyons aujourd'hui. Nous avons simplement dit que ce vœu n'aurait pas lieu, puisque le département était revenu sur sa décision. Je voulais simplement vous le dire.

Néanmoins, comme je l'avais prévu, j'ai écrit au département, parce que je l'ai remercié d'avoir remis les crédits. Mais comme les crédits sont remis pour l'année 2025, je veux rappeler quand même l'intérêt d'Horizon 9 sur le quartier et le fait qu'il fallait pérenniser — totalement, voire en partie si le département l'envisageait — ces crédits, de façon qu'Horizon 9 ne soit pas pénalisé et puisse continuer son action de prévention.

Je rappelle qu'Horizon 9 est un partenaire qui n'est pas financé par la ville, mais il est partenaire de la ville sur un certain nombre de politiques publiques que nous menons sur les quartiers. Aujourd'hui, où il y a une délibération sur la politique de la ville, je pense que c'est important de le rappeler. Ils sont partenaires et, lors des événements des violences urbaines de 2023, ils ont beaucoup été sur le terrain. Je les ai d'ailleurs reçus pour leur dire que j'avais écrit — et ils en étaient satisfaits — pour apporter mon soutien.

Voilà, je voulais vous le dire, parce que je pense que c'est une association qui ne mérite pas ça. Peut-être qu'il y a d'autres associations de prévention que je ne connais pas qui ne font pas un travail... qui peut être reconnu. En tous cas, chez nous, depuis le nouveau président et le nouveau trésorier, et même peut-être avant aussi, mais en tout cas, ils sont très actifs sur le terrain. Ce sont des partenaires et ils travaillent en coopération avec l'ensemble de nos acteurs de terrain, que ce soient les centres sociaux, les associations de jeunesse ou la mission locale. Ils travaillent beaucoup...

**Un intervenant :** [inaudible 0 :16 :09]

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je te donnerai la parole après. Je rappelle qu'il y a un règlement intérieur, que nous allons d'ailleurs modifier aujourd'hui, mais il existe quand même !

Je souhaitais donc vous l'indiquer, parce que je pense qu'ils méritent vraiment un soutien de notre part.

Si quelqu'un veut s'exprimer sur cela, je vous donne la parole, bien évidemment. Kamel, tu voulais dire un mot ?

**M. Kamel MAHTHOUR :** Merci à vous, monsieur le maire. Oui, en plus vous les avez reçus 24 heures avant la décision du département...

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je ne vais pas jusqu'à dire que c'est moi qui ai...

**M. Kamel MAHTHOUR :** ... donc, je pense que votre courrier a dû être très efficace ! Bien sûr, nous nous réjouissons, nous, la ville, du fait que le département ait décidé de faire machine arrière, parce que les clubs de prévention, comme l'a dit monsieur le maire, font un travail remarquable sur le terrain. Je parle pour le territoire de Hem. Moi non plus, je ne connais pas ce que font les autres communes de clubs de prévention. Je parle de ceux de Hem. Ils ont une très bonne équipe et nous, avec la ville, nous travaillons main dans la main pour nos jeunes, dans nos quartiers. Nous allons essayer de tout coordonner avec tous les partenaires associatifs et la future maison de santé pour que nous puissions tous aller dans le même sens. Merci, monsieur le maire.

**M. Saïd LAOUADI :** Oui, naturellement, je m'associe à ce que vous venez de dire. Je voulais rappeler tout le travail qui est fait avec la mission locale, y compris dans l'accompagnement dans le cadre des contrats d'engagement jeunes renforcé que fait cette prévention, avec beaucoup de satisfaction, beaucoup de réussite. Mais nous sommes également associés avec eux au niveau intercommunal, puisqu'au niveau de la Mission Locale j'ai signé un partenariat avec Horizon 9, par rapport aussi à Lys Lez Lannoy qui sont nos voisins. Donc, je vous rejoins largement dans le fait qu'ils font vraiment un travail extraordinaire sur la commune, au-delà des émeutes, etc. Au quotidien, ils font un travail extraordinaire. Et je m'associe bien aisément à eux, puisque j'ai une convention de partenariat. Et tu fais bien de le dire, parce que je rappelle que la commune soutient, et pas qu'un petit peu, la Mission Locale. Donc, par ricochet, ce sont aussi des partenaires.

Cet après-midi, j'étais en préfecture et j'ai demandé à monsieur le sous-préfet de les associer aussi dans la démarche Plein Emploi Jeunesse.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Pas d'autres interventions ? Merci de votre participation. Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

### **3. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025 — SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS — MODIFICATIF**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je vous présente rapidement la délibération numéro 3.

C'est une délibération qui a déjà été présentée et votée lors du conseil précédent. Le seul bémol est que, dans la liste des subventions qui avait été jointe à la délibération, les subventions votées et versées en 2024 étaient décalées. Donc, on ne pouvait pas comparer 2025 à 2024, puisqu'il y avait une ligne d'écart. Évidemment, cela pose problème pour un tiers. Vous, vous avez tous remarqué la chose, mais personne ne l'avait dit, donc nous n'avions pas modifié. Mais un tiers qui regarde une délibération pourrait très bien ne pas comprendre et se demander pourquoi il y a une telle différence entre deux lignes.

Donc, nous corrigons cette délibération en remettant le vote de 2024 au bon niveau. Cela ne change rien pour les associations puisque, de toute façon, elles ont touché 2024 et elles ont déjà touché une grande partie de 2025. Vous savez que nous sommes l'une des villes qui versent les subventions le plus tôt, puisque, quand elles sont inférieures à un certain montant, nous versons la totalité. Inférieur à 23 000 ? Je ne suis pas sûr. Ensuite, il y a quelquefois un solde après le premier acompte, lorsque les documents qui servent à verser les subventions sont donnés. Par exemple, quand c'est en politique de la ville, nous devons justifier cela auprès de l'État et on demande des documents. Donc, il y a parfois un deuxième versement qui attend les documents dont nous avons besoin pour l'État et pour les tiers financeurs.

Voilà, en tous cas, ce qu'il y a dans cette délibération. Qui veut prendre la parole ?

**Mathilde LOUCHART :** En cohérence avec le vote sur la première délibération, nous allons voter la même chose, donc nous allons être contre, puisque nous étions contre les critères qui étaient proposés.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Alors qui est pour ? Qui est contre ? Deux. Abstentions ? Deux contre. Merci.

### **14. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL — APPROBATION DES MODIFICATIONS**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Nous poursuivons et la délibération numéro 14 : règlement intérieur du Conseil municipal — approbation des modifications. Je vais donner la parole à Thibaut THIEFFRY, parce que c'était normalement Pascal NYS qui portait ce sujet et il n'est pas là. Je ne sais pas pourquoi cela a été mis à mon nom. Pascal a demandé que ce soit Thibaut qui porte la délibération.

**M. Thibaut THIEFFRY :** Je vais la retrouver...

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Tu veux que je fasse l'introduction ?

**M. Thibaut THIEFFRY :** Oui, d'accord.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Au mois de novembre dernier, le 6 novembre exactement, madame LOUCHART nous a saisis suite à la parution d'articles sur les chantiers de Hem et sur la remise des dictionnaires, sur le fait que le Facebook de la ville avait mis en photo des élus de la ville. Elle estimait que ce n'était pas le rôle du Facebook. Ou, en tout cas, si c'était le rôle, cela devenait plus politique. Et donc, il fallait permettre à l'opposition d'avoir des droits sur ce Facebook. Suite à cela, je vous passe toutes les réunions, toutes les réactions qu'il y a eu.

La demande de madame Mathilde LOUCHART fait suite à une jurisprudence du 19 juin 2024, qui indique que les publications numériques sont soumises aux mêmes règles que les publications papier. Donc, lorsqu'il y a une intervention politique, il faut que la liberté d'expression de l'ensemble des groupes, y compris, donc, de l'opposition, puisse s'exprimer. Voilà.

Donc, nous avons eu des réunions. J'avoue que je n'ai pas suivi, parce que je ne suis pas à la commission, mais Pascal NYS a présidé la commission qui a été annulée à deux reprises. La première fois, parce que Madame CHOUIA était souffrante, la deuxième fois parce que c'était la fameuse fuite de gaz où nous nous sommes couchés à 2 heures du matin parce que la moitié de la ville était bouclée par les pompiers et la police. Nous ne pouvions donc pas tenir cette réunion, parce que, moi-même j'étais avec les pompiers, Pascal et Laurent PASTOUR aussi.

Donc, la réunion a eu lieu, il y a eu des discussions et nous avons encore eu des échanges à la Conférence des Présidents de lundi pour boucler une mouture qui satisfasse — à mon avis tant bien que mal — les uns et les autres. En tout cas, il y a eu un accord de principe pour passer cette délibération telle quelle. Voilà. C'est donc la délibération que nous avons présentée avec en gras les éléments qui modifient le règlement intérieur, avec l'expression « sur les supports numériques », avec deux paragraphes qui viennent préciser la règle en la matière.

Voilà ce qu'il en est, mais je voudrais vous laisser la parole, si vous souhaitez vous exprimer sur le sujet, puisqu'il s'agit justement de la liberté d'expression. Ce serait quand même dommage de ne pas s'en saisir immédiatement !

Alors, qui veut prendre la parole ? Madame LOUCHART, puisque c'est vous qui êtes un peu à l'origine de la demande.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Merci, oui. Alors, j'ai peut-être envoyé mon mail en novembre, mais cela faisait déjà quelque temps que j'envisageais de vous demander de pouvoir avoir un espace d'expression libre sur la page Facebook. Cela fait quand même plusieurs années, je pense, que le sujet est sur la table des jurisprudences.

Je pensais initialement, quand j'ai demandé cette possibilité de publier, qu'en fait tout le monde ici, au sein de ce Conseil municipal, serait garant d'un débat démocratique, d'un débat équilibré, laissant la parole à tous. Et avoir une représentation équitable des différentes sensibilités politiques sur les supports de communication de la ville. Vous allez peut-être me prendre pour quelqu'un de naïf, mais je trouvais ça tellement évident que j'ai été très surprise par la teneur des débats sur le sujet, notamment à la commission. Je ne veux pas dire le florilège de remarques méprisantes que j'ai eues de la part de monsieur NYS, qui n'est pas là ce soir, mais bon. Elles ne figurent pas au compte-rendu, mais ce n'était pas très agréable. Devoir se justifier en permanence, juste pour avoir la possibilité d'exprimer une alternative possible aux décisions de la majorité municipale, n'était pas forcément très confortable.

Et j'ai eu droit à, selon moi, de la mauvaise foi. Quand on refuse de communiquer des informations essentielles à l'exercice des prérogatives des élus que nous sommes, comme notamment la date des assemblées générales des associations que nous subventionnons... Voilà. J'ai même entendu des gens remettre en cause le fait qu'il existait des lois ou des jurisprudences sur le sujet que j'évoquais, donc potentiellement que j'étais menteuse. Honnêtement, j'ai été étonnée. Je me suis dit : ah oui, on en est encore là !

Donc, je vais quand même préciser les choses, pour que nous soyons bien sûrs que je ne dis pas n'importe quoi. Il y a des obligations de réserver un espace de communication à l'opposition. Cela relève du Code général des collectivités territoriales, c'est l'article L. 2121-27. Le Conseil constitutionnel, qui a reconnu l'atteinte au pluralisme politique comme une atteinte à un droit essentiel de la démocratie, c'était dès 2009, et que la communication municipale ne pouvait pas uniquement diffuser les idées de la majorité. Enfin, il y a un contrôle strict ou restreint de l'accès à une page Facebook par l'opposition. Cela peut être requalifié comme du détournement de pouvoir, cela peut être considéré comme une instrumentalisation des outils de communication de la ville au seul profit des idées de la majorité. Je le redis ici parce que, franchement, pendant la Commission, on m'a accusée de vouloir faire de la propagande, enfin... Je ne reviens pas sur les sujets.

Donc, à travers cette situation, je le dis, ce n'est pas seulement l'opposition qui est entravée, c'est bien l'ensemble du débat municipal, car les élus que nous sommes représentent quand même des milliers de citoyens qui portent une autre vision et un autre projet pour la ville. C'est donc une attitude que nous trouvons antidémocratique, cela ne trompe personne.

Dans les différents exemples que vous avez choisi de retenir, vous avez cité la ville de Croix comme étant le modèle, mais la ville de Croix est très régulièrement accusée par l'opposition d'un manque de transparence. Vous vous inscrivez donc dans la ligne de ces élus qui abusent du pouvoir et restreignent le débat démocratique. Et c'est dommage, parce qu'il y avait l'occasion de changer un petit peu la donne. Nous pensons que ces attitudes sont en fait de nature à alimenter la défiance des habitants et à ne pas favoriser une meilleure participation au débat public.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Qui veut prendre la parole encore ? Madame CHOUIA peut-être ?

**Mme Karima CHOUIA :** Merci. Nous proposons souvent des modifications, des choses, etc. C'est ce que nous avons fait là, sur le règlement intérieur. Cela fait bouger les lignes. Moi, j'estime que le rôle de la minorité, et pas de l'opposition — et j'y tiens, parce que cela a son importance aussi — est là pour faire avancer, pour porter une autre voix. Nous sommes des élus comme tous, en fait. Voilà, pour moi, il n'y a pas de différence, quand on est élu, entre majorité et opposition ou minorité. Nous sommes tous élus et c'est l'intérêt général qui prime.

Bien évidemment, nous ne sommes pas aux commandes, mais il n'empêche que nous restons des élus. Nous avons un devoir de vigilance, de contrôle, de mise en cohérence, de faire bouger les lignes. Je m'applique à faire cela de manière régulière et je continuerai toujours à le faire. Là, nous répondons à une obligation, en fait, qui est posée, de pouvoir, nous aussi, bénéficier de choses.

Cela rejoint ce que j'avais proposé sur la page Facebook. Au départ, nous n'étions que sur cela. Finalement, il y a aussi le site internet, puisque cela avait été proposé. Nous pouvons faire encore beaucoup mieux, c'est indéniable, mais c'est déjà une première étape. Allons-y étape par étape, parce que je pense que nous avons des visions des choses qui sont parfois différentes.

Moi, la seule chose que je veux redire par rapport à cela, c'est qu'il n'y a pas de différence entre les élus, en fait. Nous sommes tous les élus du Conseil municipal de la ville, il n'y a pas de différence. Donc, nous avons accès aux mêmes choses les uns et les autres. Il n'y a pas de supériorité parce qu'on est dans la majorité ou pas. Parfois, certaines postures peuvent montrer cela alors que, pour moi, cela n'existe pas. Nous sommes tous des élus.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Qui veut prendre la parole ? Thibaut ? Ou peut-être Jérôme avant, puisque Thibaut porte un peu le sujet pour Pascal NYS.

**M. Jérôme MEERSEMAN :** Merci. J'interviens, parce que j'ai participé à cette commission. J'aimerais préciser des choses. Alors, je pourrais en parler assez longtemps tellement il y a eu de sujets et d'échanges. J'essaierai d'être court pour ne pas non plus prendre trop de temps. Et si je suis trop long, monsieur le maire, dites-le-moi, je raccourcirai un peu.

J'ai du mal, madame LOUCHART, à vous laisser dire qu'il y a des lois et que nous ne les respectons pas. J'ai du mal à vous entendre dire que nous bloquons le débat municipal, que nous entravons la liberté démocratique. J'ai déjà un exemple : c'est cette commission sur le règlement intérieur. Vous nous avez sollicités — quand je dis nous, c'est la mairie en général, le groupe majoritaire — nous en avons discuté entre nous et nous nous sommes dit que ce règlement intérieur a été voté il y a 5 ans, au début du mandat. Cela fait qu'il y a de l'eau qui a coulé sous les ponts. Nous avons pu constater qu'il y a des choses qui fonctionnent, d'autres qui fonctionnent moins bien, que nous pouvons l'amender, le corriger. Donc, nous avons accepté ce débat démocratique en acceptant de réouvrir cette commission.

Moi, je vais citer à nouveau des choses que vous avez dites lors de la réunion : si j'avais su qu'il fallait préparer quelque chose, j'aurais préparé quelque chose. Voilà, vous l'avez dit. Vous avez cité Pascal NYS, moi aussi, je peux citer des choses. C'est aussi cela, le règlement intérieur. Le débat démocratique, c'est aussi ce que nous

sommes en train de faire ce soir. Nous ne sommes pas forcément obligés, dans un Conseil municipal, de laisser la possibilité de débattre pendant dix minutes, un quart d'heure, une demi-heure sur tous les sujets. Il y a des communes où ce n'est pas forcément ainsi que cela se passe, où on doit spécifier avant chaque Conseil municipal les sujets sur lesquels on veut intervenir, avec des temps bien spécifiques.

Moi, je n'apprécie vraiment pas le fait que vous nous disiez : voilà, il y a des lois, vous ne les respectez pas, il y a une entrave, vous ne nous invitez pas aux différents événements... J'ai un exemple : mardi soir, j'ai assisté à une réunion et quelqu'un m'a dit : j'ai organisé un événement, tout le Conseil municipal a été invité, pourquoi est-ce que je n'ai pas eu de réponse de l'opposition — ou de la minorité, pour rejoindre les mots de Karima. Il y a des élus qui sont mis en avant sur la page Facebook de la ville parce qu'ils participent à des événements de la ville. Il y a des événements où vous êtes. Je vais citer le ruban rose : Jacques était là, Mathilde et Karima, vous étiez là également. Tout le monde est représenté.

Donc, le débat démocratique a lieu et le débat doit se faire aussi dans les commissions. Souvent, des collègues vous le précisent. Moi, j'ai l'impression qu'il ne se passe rien dans les commissions. Dans cette commission, nous aurions pu aboutir à des choses. Karima CHOUIA a fait des propositions, nous sommes aussi allés dans ce sens-là. Il y a des choses qui se passent.

Un dernier point m'embête : pourquoi maintenant ? Vous avez dit que cela faisait un moment que vous y pensiez, etc. Pourquoi maintenant ? Nous sommes à la fin du mandat municipal. Dans un an, il y aura une nouvelle équipe municipale, cette commission sera à nouveau mise sur pied, avec un règlement qui sera modifié, amendé. Comme le disait Karima CHOUIA, c'est un élément qui va vivre. Moi, j'ai du mal à vous laisser dire que nous bloquons le débat démocratique. Je trouve que ce n'est pas le cas du tout.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Tout de suite, madame LOUCHART ? Ou monsieur DUPONT va prendre la parole ?

**Mme Mathilde LOUCHART :** Je voudrais juste répondre tout de suite sur le « je n'ai rien préparé ». Ce n'était pas comme cela. Il faut remettre les choses dans leur contexte. J'ai d'abord envoyé un mail, en disant qu'il y avait des lois et des jurisprudences sur un sujet. Je n'avais pas pointé, parce qu'on me demandait quels étaient spécifiquement les sujets de la page Facebook que je considérais comme étant trop politiques. Et, effectivement, je n'avais pas préparé un pointage minutieux de tous les posts de la page Facebook qui évoquaient les réalisations de la municipalité. J'ai donc dit : « si j'avais su que j'aurais dû préparer point par point les mots de la page Facebook, je l'aurais fait ». Là, j'ai juste dit qu'il y avait une loi et une jurisprudence et qu'à mon sens, cela suffisait à faire respecter les éléments. Et je pense que l'on ne peut pas me reprocher de ne pas préparer mes commissions et mes conseils municipaux.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Monsieur DUPONT.

**M. Jacques DUPONT :** Monsieur le maire, bonjour. Vous vous doutez que j'aurais souhaité m'exprimer sur ce sujet, même si, personnellement, je pense que cette affaire Facebook, finalement, n'est pas vraiment capitale. Et c'est pour cela qu'elle revient sur le bureau à la fin des cinq ans. Depuis cinq ans, il y a eu des évolutions juridiques, il y a eu des évolutions dans les pratiques. On peut, en effet, ne pas en tenir compte et dire « on verra plus tard ». Mais nous, nous souhaitons pouvoir en discuter. C'est la première chose.

Deuxièmement, ce qui nous a aussi incités à mettre ce sujet sur la table, c'est l'observation de plus en plus fréquente de publications où, en pleine page — la participation, par exemple, aux Foulées du Val de Marque — sur une dizaine de photos, il y avait un joli portrait d'un conseiller municipal qui participait, certes, à la manifestation, mais qui était présenté comme étant un participant lambda. Et je crois que c'était assez tendancieux comme ligne éditoriale.

Bon, je crois que cette affaire Facebook, qui n'est pas capitale, a malgré tout une valeur de symbole. Les publications de notre page Facebook « HEM Demain » sont déjà lues par des milliers de lecteurs et notre lien avec les Hémois est solide, donc nous ne faisons pas de cette affaire Facebook en particulier un cas important. En revanche, je crois qu'elle a valeur de symbole.

Je ne reviens pas sur la Commission et les subtilités juridiques, parce que je ne pense pas que le sort de notre opposition et de notre fonctionnement se joue dans ce débat sur Facebook. De quoi s'agit-il ? Il s'agit plutôt, en fait, du respect que vous devez aux Hémois. Il s'agit de respecter, pour vous, la pluralité de leurs avis et d'organiser une information et des concertations sincères, correspondant à votre engagement de début de mandat envers les 80 % de Hémois en particulier qui n'ont pas voté pour vous. Les Hémois ne méritent pas d'être traités avec mépris.

J'ai des exemples, je ne vais peut-être pas insister. Mais, par exemple, quand vous demandez aux habitants, aux commerçants de la rue Jules Guesde de faire un effort et quand vous leur imposez, contre l'avis de tous, un projet d'aménagement, ce n'est pas une attitude très démocratique. De la même façon, les élus qui s'engagent de façon désintéressée ne méritent pas non plus que vous les traitiez avec mépris et condescendance. Là aussi, j'ai des exemples multiples de vos interventions et de vos dérapages, mais je ne sais pas ce que je vais citer aujourd'hui. Par exemple, quand vous jetez le discrédit sur notre nouvelle députée dans la presse en déclarant, je cite que : « pour la connaître un peu, elle n'a jamais été un foudre de guerre », je considère que vous dépassiez un peu le débat démocratique également.

Alors, chers collègues, j'entends parfois que vous vous plaignez d'être peu informés et écoutés et que vous observez que la concentration des décisions est un peu excessive. Je pense toutefois que votre esprit critique et votre libre arbitre sont restés suffisamment aiguisés pour que vous vous rendiez compte de la portée de ce vote. Vous connaissez tous cette phrase souvent attribuée à Voltaire : « *je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire* ». Je ne vous demande pas d'aller jusque-là, mais juste de voter une solution qui participe à garantir pour nous tous, pour vous tous, un débat municipal équitable, apaisé et constructif. Je vous remercie.

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Qui demande la parole ? Thibaut, vas-y.

**M. Thibaut THIEFFRY** : Merci, monsieur le maire. Jérôme a commencé en le disant : je pense que ce n'est pas mauvais en soi qu'un règlement intérieur puisse évoluer, s'adapter. D'ailleurs, tu l'as rappelé et je pense d'ailleurs que c'est la loi, cela a été le cas avec la réunion de la commission du règlement intérieur, un certain nombre de mois après l'élection. C'est ce que nous avons fait quand nous nous sommes réunis en 2020, nous avions changé un certain nombre de dispositions qui étaient en cours dans le mandat précédent. Et il n'y a pas de problème avec cela. Il n'y a pas de problème à ce que les modalités, en règle générale, soient débattues et modifiées si la majorité des conseillers le pensent.

En l'occurrence, juste pour répondre à ce que disait Karima sur l'égalité entre les élus, moi qui suis le président du groupe majoritaire, j'espère n'avoir jamais laissé penser qu'il y avait de l'inégalité entre les élus ni avoir été méprisant. Je ne pense pas. Et si c'est le cas, je suis ouvert à en discuter, parce que ce n'est pas du tout ce que je pense. Et connaissant l'ensemble des membres de mon groupe, je sais que ce n'est pas du tout ce que nous pensons. Après, il peut y avoir des débats plus ou moins animés, des convictions plus ou moins fortes et, à ce moment-là, c'est normal que parfois les idées s'entrechoquent. Mais, en tout cas, il n'y a aucun manque de respect ni mépris de ma part ni de la part de qui que ce soit de notre groupe.

Donc, le problème ne porte pas sur le fait de changer certains éléments du règlement intérieur. Je pense que le débat et le petit ping-pong que nous venons de voir sont aussi révélateurs de cela : je trouve qu'il y a une façon avec laquelle — et là je m'adresse à vous, Mathilde LOUCHART — vous essayez d'imposer une idée en bloc, d'imposer votre avis, en fait, sans chercher à comprendre un argument qui puisse être différent du vôtre. Et plus que ça, une façon — et là aussi, la réponse de Jacques va un petit peu dans ce sens-là — une façon de vous sentir visée par absolument tout et n'importe quoi, comme si nous avions pour objectif principal de vous ennuyer. Vous voyez ? Ce n'est pas du tout cela.

Je ne vais pas rappeler ce qu'a dit Jérôme sur la forme, je suis d'accord avec lui. L'organisation de la commission s'est faite à votre initiative. Finalement, c'est plutôt nous qui sommes arrivés avec une proposition. Alors d'accord, peut-être que, selon vous, la proposition n'allait pas assez loin. Peut-être que ce n'était pas assez bien. Mais voyez, nous sommes arrivés avec une idée d'essayer de construire quelque chose, de faire un pas dans votre sens. Et finalement, nous nous sommes vu opposer une réaction assez binaire. C'est-à-dire que soit nous étions d'accord à 100 % avec vous et c'était parfait, soit nous n'étions pas d'accord avec tout ce que vous disiez et, à ce moment-là, c'était une sorte de déni démocratique. Je pense que ce n'est pas ça. Je pense que l'on peut

aussi ne pas être d'accord sur tout sans s'accuser de faire de la rétention, ou de faire de la propagande ou quoi que ce soit. Je pense que c'est bien de garder un petit peu de calme et se dire que tout le monde n'a pas forcément de mauvaises intentions les uns envers les autres. Voilà pour la première chose.

Ensuite, sur le fond, je suis désolé, mais, là aussi, sur la manière et sur les arguments que vous avez mis en avant pendant les différentes phases de travail, soit il y avait un projet — et je rejoins Jérôme — et une visée de stratégie politique derrière, soit, à un certain moment, c'était déconnecté, je le dis, déconnecté de la réalité de la ville. Quand vous nous dites : regardez la page Facebook des villes de Paris, Lyon et Nantes, je suis désolé. Paris, c'est deux millions d'habitants. Lyon, c'est plus de 520 000 habitants. Nantes, c'est plus de 320 000 habitants. Nous, Hem, c'est — au dernier recensement, il faudrait demander à Ghislaine pour être précis — entre 18 et 19 000 habitants. Et ça serait d'ailleurs beaucoup moins si c'était vous aux affaires, puisque vous vous opposez à tout projet de construction de logements. Mais là, je m'écarte du sujet. Vous voyez, on compare des choses qui ne sont absolument pas comparables.

Et oui, c'est moi qui ai pris l'exemple de Croix, parce que c'est vrai que c'était la ville aux alentours. Je maintiens que c'était ma proposition initiale de faire la même chose, parce que cela ne me paraissait absolument pas antidémocratique. D'ailleurs, je ne vois pas beaucoup de villes, si ce n'est les très grandes villes que vous avez prises pour exemple, qui font des choses différentes. En tout cas dans la région.

Ensuite, vous parlez du droit et vous parlez des jurisprudences, des lois et des obligations de la CGCT. Vous savez, vous avez tout à fait la possibilité de demander à ce que la commission du règlement intérieur se réunisse à nouveau afin que nous puissions passer en revue et passer au crible l'ensemble des dispositions du droit concernant les règlements intérieurs. Sauf que, si nous faisons cela, nous allons jusqu'au bout. Nous allons le faire, comme vous venez de le dire. Nous allons prendre également les dispositions du droit qui vous sont moins favorables.

En quelques minutes, j'ai fait exactement ce que vous avez fait, c'est-à-dire que j'ai regardé quelles sont les dispositions du droit relatives au bon fonctionnement des règlements intérieurs de conseils municipaux. On y trouve aussi l'arrêt de 2015 de la Cour administrative d'appel de Versailles, qui permet à un maire de limiter à dix minutes par sujet la parole de l'opposition en Conseil municipal. Évidemment, nous n'allons pas jouer à cela, surtout connaissant le maire. Vous pouvez peut-être nous faire des reproches, mais je pense que vous ne pouvez pas lui faire celui de ne pas laisser la parole circuler et de ne pas avoir une communication saine dans le conseil. Mais vous voyez ? D'accord, nous pouvons nous pencher sur l'ensemble des textes de loi, mais alors, à ce moment-là, tous les textes de loi et pas simplement ceux qui vous arrangeant. Nous n'allons pas faire cela à géométrie variable.

Pour conclure, je pense que, finalement, nous nous sommes plutôt accordés. Nous verrons aussi à l'épreuve des faits comment les choses se passent. Je pense que nous avons trouvé un compromis qui est plutôt bon, plutôt équilibré. Là nous nous animons un peu, mais c'est normal, parce que je pense que nous avons tous des convictions, comme je le disais tout à l'heure. Il faut juste prendre un petit peu de recul et se dire qu'en fait, le but derrière tout ça, pour nous qui écrivons les tribunes, nous qui publions, mais plus globalement pour tous les élus, c'est d'être utile aux habitants. Je pense qu'il faut juste prendre un peu de recul, faire un petit pas de côté par rapport à la stratégie politique ou à d'autres choses et juste essayer de rendre ces moments-là utiles pour les Hémois.

**M. Francis VERCAMER, Maire : Monsieur DUPONT.**

**M. Jacques DUPONT :** Je crois que vous n'avez pas du tout compris de quoi il s'agissait, c'est un peu dommage. Penser que, alors que nous défendons la liberté d'expression de tous, nous faisons un pas de côté, nous faisons de la politique... Je vous l'ai dit : pour nous, en termes d'opposants, notre enjeu personnel, notre carrière politique personnelle, nous sommes parmi ceux ici qui n'ont vraiment rien à gagner à nous être engagés de façon sincère. Donc, quand vous dites que c'est par stratégie, par intérêt, par quoi que ce soit, vous êtes complètement à côté de la plaque. Nous nous sommes engagés pour des principes, pour ce que nous croyons et c'est tout. N'essayez pas de transformer nos intentions, nous n'avons jamais critiqué, par exemple, le fait que nous puissions nous exprimer pendant les conseils municipaux, cela n'a pas été un sujet. Nous avons demandé à la commission de se réunir, parce que la pratique dans beaucoup de villes — que ce soit des grandes ou des petites, la démocratie est la même — ils avaient adapté des pratiques qui, depuis cinq ans avaient

évolué, et qu'ici elles n'avaient pas évolué, bien au contraire. Et c'est la raison pour laquelle nous avions demandé qu'elles changent. Vous acceptez vraiment très peu qu'elles ne changent, c'est votre point de vue. Mais n'essayez pas de dire que nous avons un point de vue qui est dévoyé par des intentions quelconques, autres que par les principes que nous aimons bien défendre.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Kamel MAHTOUR, et après nous allons conclure, parce que nous n'allons pas passer notre soirée sur un sujet qui n'est pas capital, d'après monsieur DUPONT.

**M. Kamel MAHTOUR :** Tout à fait d'accord avec mon président de groupe. Sur la page Facebook, il faut juste s'abonner et vous serez au courant de tout ce qui se passe dans cette ville. Souvent, le service communication annonce les manifestations bien une semaine avant. Donc, même moi, cela m'arrive parfois d'en avoir connaissance par Facebook, parce que je suis la page Facebook de la ville. Et c'est comme cela que j'essaie d'être un peu partout.

Concernant la liberté d'expression, vous avez votre journal HEM Demain. C'est comme cela qu'il s'appelle ? Vous dites aussi des choses, nous ne sommes pas d'accord avec vous. Donc, concernant la liberté d'expression, vous n'avez pas de leçon à donner ici à cette majorité. Ici, dans ce Conseil municipal, depuis que j'y siège, nous avons toujours eu la parole, vous l'avez toujours illimitée. Vous parlez encore plus que les autres ! Et après, vous venez nous dire que nous vous maltraitons, etc. Donc stop, comme l'a dit monsieur le maire, il y a d'autres sujets.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Bien, je vous propose de clore le débat. Je voulais simplement réagir sur deux ou trois points que vous avez abordés, de façon à démentir des propos qui sont parfois peut-être allés au-delà de votre pensée.

Lorsque des élus participent à des manifestations, je ne vois pas pourquoi ce serait tendancieux. Ils sont Hémois comme les autres. Je vais vous dire : moi, je cours Oxyg'Hem. De temps en temps, je suis sur la photo, de temps en temps je n'y suis pas ! Je n'en sais rien, je ne sais même pas comment c'est pris. Mais je trouverais un peu fort de café que, parce que je suis le maire, je n'aie pas le droit d'être sur la photo. Je cours. Si vous voulez être sur la photo, courez ! Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? J'en fais partie. Je vais au carnaval. Pas toujours, d'ailleurs, je n'y ai pas été l'année dernière, mais j'y vais de temps en temps. J'essaie d'être déguisé pour l'être en même temps que les autres. De temps en temps, je suis sur une photo, de temps en temps je n'y suis pas. Et je pense que tout le monde fait pareil. Et si vous voulez être sur la photo, venez.

Quand vous dites que vous n'êtes pas au courant des manifestations... je passe mes débuts de conseil, depuis au moins dix ans, voire peut-être quinze ans, à expliquer toutes les manifestations qu'il y a jusqu'au prochain conseil, pour que vous les notiez sur votre agenda. Vous nous dites : nous ne sommes pas au courant. Mais écoutez ! Quand j'ai parlé, la plupart du temps, vous étiez en train de parler avec madame LOUCHART. Alors, forcément, vous ne le savez pas. Mais écoutez, vous avez les dates. Vous avez toutes les dates. Et quant aux assemblées générales d'associations, je vous rappelle vos propos : ce sont des associations indépendantes de la mairie et elles font ce qu'elles veulent. Si elles n'ont pas envie de vous inviter, elles ne vous invitent pas. Voilà, c'est comme ça.

**M. Jacques DUPONT :** [inaudible 0 :50 :22]

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Mais, monsieur DUPONT, à quel titre un adjoint au maire vous inviterait à une association qui est privée ? À quel titre ?

**Mme Mathilde LOUCHART :** Elle est subventionnée.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Et alors ? Même subventionnée.

**Mme Mathilde LOUCHART :** C'est notre devoir d'aller vérifier...

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Votre devoir de quoi ? À quel titre vérifiez-vous ? Quel est votre mandat pour vérifier une association, madame LOUCHART ?

**Mme Mathilde LOUCHART** : Nous sommes élus. Le Conseil municipal vote des subventions aux associations.

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Oui et quel est votre mandat exécutif pour...

**Mme Mathilde LOUCHART** : Au moment des assemblées générales, nous passons en revue les budgets et l'utilisation des budgets et des subventions données aux associations. En tant qu'élus municipaux, nous avons le droit de vérifier...

**M. Francis VERCAMER, Maire** : C'est absolument faux. Les seuls qui ont le droit de voir, parce qu'il y a un problème de RGPD derrière, je vous le rappelle quand même, ce sont les élus qui sont délégués et qui ont la mission de le faire.

**Mme Mathilde LOUCHART** : Ah, donc, quand on est dans l'opposition, on a le droit de rien ?

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Vous me posez la question : c'est à cela que servent les commissions.

**Mme Mathilde LOUCHART** : Tu vois, Karima, nous ne sommes pas égaux.

**M. Jacques DUPONT** : C'est faux.

**Mme Mathilde LOUCHART** : Alors, nous ne pouvons pas exercer notre mandat d'élu et aller regarder, au moment des assemblées générales, comment est utilisé...

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Les associations sont indépendantes.

**Mme Mathilde LOUCHART** : Non, c'est écrit que, contre la subvention, ils doivent inviter les élus au conseil.

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Attendez, nous n'allons pas nous énerver.

**M. Jacques DUPONT** : Si, je m'énerve.

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Je retrouverai vos propos des deux derniers conseils, où vous avez hurlé en demandant comment cela se faisait que nous mettions des critères et que nous demandions des choses aux associations, parce qu'elles étaient indépendantes et que ce n'était pas normal que nous leur demandions des choses.

**M. Jacques DUPONT** : Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Et vous, vous devez être invités, mais nous, nous n'avons pas le droit de mettre des critères.

**M. Jacques DUPONT** : Dans les critères dont vous parlez, il y a principalement le fait que, pour avoir une subvention, une association doit inviter la municipalité à son assemblée générale. Cela figure dans les critères.

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Non, elle doit inviter l'élu qui a fait voter la subvention, parce que c'est pour vérifier...

**M. Jacques DUPONT** : Quand il y a une association culturelle, si je suis élu et que je fais partie de la commission culture, il figure dans le règlement que je dois être averti de l'assemblée générale.

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Absolument pas. Vous savez, monsieur DUPONT, nous avons des champions qui s'appellent DUPONT en France, nous avons monsieur Antoine DUPONT, qui est champion de rugby, nous avons une madame DUPONT qui est championne d'un truc... et vous, vous êtes champion de la vérité. C'est à dire qu'à chaque fois, c'est vous qui avez raison sur tout. Non, ce n'est pas vrai.

**M. Jacques DUPONT** : Cela s'appelle la conviction, et parfois j'ai raison.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Cela s'appelle la conviction, mais ce n'est pas forcément la réalité. Je vous dis simplement que ce n'est pas vrai ce que vous dites.

**M. Jacques DUPONT :** Ce n'est pas vrai que, dans les critères figure le fait d'inviter les...

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Deuxième chose, vous avez aussi le chic... Vous nous parlez de la liberté d'expression, mais votre parti politique supprime une chaîne à la télévision sous prétexte que la tendance politique n'est pas la sienne. Alors, vous savez, nous donner des leçons... Le jour, c'est ce soir. Ce soir, il y a une chaîne de télévision qui est supprimée, non pas parce qu'elle ne respecte pas le cahier des charges, mais tout bêtement parce qu'elle a des propos qui paraissent tendancieux par rapport à la majorité. Alors franchement...

**M. Jacques DUPONT :** Qu'est-ce que vous dites ? D'abord, ce n'est pas mon parti qui supprime cette chaîne. Ensuite, cette chaîne est supprimée parce que...

**M. Francis VERCAMER, Maire :** La présidente de l'Arcom vient d'être nommée par le président de la République au Conseil constitutionnel.

**M. Jacques DUPONT :** Le débat devient n'importe quoi... Cette chaîne a été supprimée parce que...

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Vous avez le chic pour systématiquement trouver des dates, de faire des interventions au moment où il ne faut pas. Vous êtes spécialiste.

Je voulais simplement vous dire encore une chose, c'est qu'il ne faut pas confondre l'intérêt général avec la somme des intérêts particuliers. Parce que souvent, vous venez nous dire : untel a dit que, untel a dit que... Nous essayons de trouver un intérêt collectif sur les sujets, pas des intérêts particuliers. Et je peux retrouver plein de propos où vous êtes contradictoire, en permanence, entre un conseil et l'autre. Nous allons en trouver plein. Donc, simplement, nous avons une ligne politique, nous avons pris un certain nombre de délibérations, nous avons ce que l'on appelle un GOPH, un guide des orientations politiques hémooises, qui fixe la règle. Et nous essayons de suivre cette règle. Après, vous avez le droit de ne pas être d'accord, vous avez le droit de le dire, je ne vous en empêche pas. Mais ne nous reprochez pas de ne pas avoir de ligne politique et de ne pas décider dans le respect des règles et de ne pas vous laisser la parole. La meilleure preuve, c'est que je n'arrête pas de vous la laisser.

Alors, je vous propose de passer au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Deux. Merci.

*À la majorité moins 2 voix, les élus adoptent la délibération numéro 14 portant sur le règlement intérieur du Conseil municipal — approbation des modifications.*

## **6. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025 — PROGRAMMATIONS ANNUELLES CONTRACTUELLES — POLITIQUE DE LA VILLE — CONTRAT DE VILLE 2025**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Je passe tout de suite la parole à Fatima KARRAD.

**Mme Fatima KARRAD :** Merci, monsieur le maire.

Je vais essayer de vous présenter plus calmement la programmation du Contrat de Ville et des Solidarités entre 2021 et 2025. Dans un premier temps, sur l'évolution des participations financières sur les quatre dernières années, puis les financements du Contrat de Ville 2025, et enfin, la programmation Contrat de Ville 2025.

*Un diaporama est projeté.*

Nous commençons par le graphique sur l'évolution des participations financières sur les quatre dernières années. Sur ce graphique, la ligne rouge représente les crédits politiques de la ville de Hem. Comme vous pouvez le voir, nous constatons une légère diminution entre 2023 et 2024, principalement en raison de la non-

réalisation d'actions des centres sociaux. En bleu, ce sont les crédits politiques ville de la part État, qui connaissent également une légère baisse depuis 2024. En jaune, c'est le droit commun de la ville, qui reste à peu près stable. En vert, la part « autres », qui est composée des fonds propres des structures, ainsi que des financements d'autres services de l'État et institutionnels, tels que le département, la région et la CAF. Son évolution est fluctuante, car elle dépend largement du montage financier et de la manière dont les structures mobilisent leurs contreparties.

Concernant les financements du Contrat de Ville 2025 : en 2025, le coût de la programmation du Contrat de Ville s'élève à 2 272 719 euros. On constate que près de la moitié du financement provient de la catégorie « autres », qui regroupe plusieurs contributeurs, tels que la CAF, la MEL, d'autres collectivités ou encore d'autres services de l'État. La participation de la ville, incluant le droit commun et les crédits dédiés à la politique de la ville, représente 23,6 % du total, soit 536 184 euros. On remarque par ailleurs que les crédits spécifiques de la politique de la ville apportés par l'État (19 %) et de la municipalité (23 %) constituent 35 % du budget global.

Vous avez là un graphique sur la répartition de la programmation financière 2025 par axe. Désormais, la structuration du nouveau Contrat de Ville ne repose plus sur cinq axes, mais quatre. Axe 1, éducation et construction de l'enfant et du jeune : les financements sont relativement équilibrés entre la ville, l'État et les autres contributeurs. L'axe 2, promotion de la santé dans le cadre du Contrat de Ville : l'État et la ville interviennent uniquement sur le champ de la prévention, car cette thématique n'est pas une compétence de la ville. L'axe 3, développement économique et emploi : il est essentiellement pris en charge par la part « autres », notamment via la Direccte sur les emplois aidés de l'association AISE, ou encore par le Service développement économique de la MEL pour les actions intercommunales. L'axe 4, bien vivre ensemble et solidarité : de manière similaire, cet axe est largement financé par la part « autres », notamment grâce aux subventions de la CAF destinées aux centres sociaux.

La programmation financière du Contrat de Ville 2025 : en 2025, 34 dossiers sont portés par 15 structures, dont les deux centres sociaux et la ville, parmi les cinq nouveaux dossiers initiés dans le cadre du nouveau Contrat de Ville et des Solidarités.

Avant la présentation de la programmation, je rappelle juste que la programmation qui suit reprend la délibération financière, dont les montants ont déjà été validés lors du dernier Conseil municipal.

Axe 1, éducation et construction de l'enfant et du jeune : cet axe est le plus investi, avec 16 actions au total, dont deux nouvelles. Comme vous pouvez le voir, elles sont portées par plusieurs structures : les centres sociaux, l'association Ordinat'Hem, le Tremplin, École et Quartier et la ville, ce qui représente un budget total de 631 511 euros, financés à 32 % par les crédits politiques de la ville.

Axe 2, promotion de la santé : en 2025, il comprend trois actions pour un budget total de 55 430 euros, financés à 42 % par les crédits politiques de la ville.

Axe 3, développement économique et emploi : cet axe regroupe quatre actions pour un budget total de 653 872 euros, financés à seulement 7 % par les crédits politiques de la ville. La majeure partie du financement provient principalement de la MEL pour les actions intercommunales et la Direccte de l'État, qui soutient les employés de l'association AISE.

Axe 4, bien vivre ensemble et solidarité : cet axe comporte, quant à lui, dix actions, dont trois nouvelles portées par les centres sociaux. Le budget s'élève à 895 346 euros, financés à 12 % par les crédits politiques de la ville. Comme nous l'avons dit précédemment, la part « autres » constitue la principale source de financement, notamment via le droit commun de la MEL, la CAF, ainsi que les services justice de l'État, qui interviennent sur les dispositifs comme l'accès au droit.

Et enfin, un axe transversal, l'ingénierie, portée par la ville.

Merci de votre attention.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci, qui veut prendre la parole ? Ah oui, l'avis du contrôle citoyen. Est-ce toi qui le lis ? Vas-y, lis-le.

**M. Jean Adrien MALAIZE :** C'est donc l'avis du Conseil citoyen. Nous leur avons présenté le programme le 7 février dernier. Je lis donc l'avis transmis par le Conseil citoyen :

*« Le Conseil citoyen remercie la mairie de Hem, qui respecte toujours son obligation de présentation des dossiers de ce programme annuel destiné à la vie des quartiers en QPV. Nous apprécions la mise en place rapide de cette présentation par le personnel du service politique de la ville avant ce Conseil municipal et la clarté des explications sur les dossiers présentés.*

*Sur les 34 actions proposées pour 2025, nous remarquons l'adaptation aux nouveaux besoins, avec de nouvelles actions. Une grande partie des projets nous semble très pertinente.*

*Nous remarquons d'abord, comme chaque année, l'importance de l'investissement public, avec une part importante du budget de la ville pour ces projets. Contrairement à certaines années précédentes, il n'apparaît pas de dossier qui semble en doublon et les données sur les publics concernés nous sont présentées avec précision.*

*Parmi les besoins ciblés, nous apprécions :*

- *L'ensemble des actions en faveur des familles, hélas souvent monoparentales, les ateliers destinés à l'interconnaissance culturelle ;*
- *Dans l'axe "bien vivre ensemble", l'aide à l'accès au numérique pour les anciens, très nombreux dans la population de nos quartiers ;*
- *Les nombreuses actions nommées "coup de pouce pour l'emploi", dont l'accès à l'informatique de haut niveau pour les jeunes, validé par un certificat de compétences acquises. Nous remarquons aussi les aides destinées aux candidats pour un entretien d'embauche ou une création d'entreprise. Pour exemple, les ateliers parallèles du Théâtre de l'Aventure, destinés à l'apprentissage de l'expression ou à la présentation des métiers devenus mixtes en classe de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Également, la réussite de l'action boxe pour un public féminin.*

*Quelques interrogations et regrets :*

- *Le dispositif d'accès aux droits et aide aux victimes, deux des seuls dossiers qui nous ont semblé très coûteux pour des résultats tangibles non connus.*
- *L'action de découverte religieuse, destinée aux enfants : découverte du christianisme et de l'islam par la visite de lieux de cultes, dont Notre-Dame de Paris. Le judaïsme n'est pas cité dans l'exposé du projet. Le Conseil citoyen, laïc par définition, trouve ce projet très ambitieux.*
- *Et comme chaque année, trop peu d'importance en moyens pour le dispositif Opus. Peu d'activités peuvent être aussi rassembleuses et constructives que la musique et son apprentissage, c'est dommage.*

*Pour le Conseil citoyen, Philippe NONCKELYNCK. »*

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Qui veut s'exprimer ? Madame LOUCHART.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Merci. Je n'ai pas forcément envie de répéter ce que j'ai déjà dit lors d'interventions précédentes sur le Contrat de Ville parce que, finalement, nous nous inscrivons un peu dans la poursuite de ce qui est déjà engagé, même s'il y a des actions nouvelles et qui sont pertinentes. Je salue aussi, c'est l'occasion, le sérieux du travail qui est mené par les services, parce que — je rejoins l'avis du Conseil citoyen — c'est vrai que c'est toujours très précis. Quand nous avons des questions, nous avons toujours des réponses avec un suivi très fin et c'est appréciable. C'est l'occasion de le signaler.

D'un point de vue financier, si on regarde les chiffres sur cette année, sur la programmation du Contrat de Ville, nous avions beaucoup de craintes. Il n'y a finalement pas de désengagement de la part de l'État, en tout cas sur l'aspect programmation. La ville maintient un effort équivalent. Nous regrettons un désengagement de la région, c'est sûr, nous pouvons le dire. Après, il y a d'autres partenaires qui sont un petit peu moins préoccupés, mais tout est un peu fondu dans la masse, donc je ne peux pas commenter dans le détail.

Ce que je peux dire, néanmoins, c'est qu'il y a tout de même eu de nombreux débats sur la pertinence du maintien des crédits dans la programmation de Contrat de Ville. Nous savons aujourd'hui que les enveloppes qui sont allouées, par rapport à la hauteur des défis qui sont constatés dans les quartiers, sont insuffisantes. Tout le monde s'accorde à dire aujourd'hui que c'est vraiment dans le renforcement des politiques de droit commun qu'il faut pousser les curseurs, c'est-à-dire les politiques qui s'appliquent sur toutes les thématiques : l'éducation, la culture, la santé, le logement, le vivre ensemble. Et c'est finalement en renforçant ces politiques clés que les effets du Contrat de Ville pourront être davantage ressentis. Sinon, les effets ont tendance à être un petit peu masqués, ou en tous cas minimisés par rapport aux besoins que nous pouvons rencontrer sur notre territoire.

Si on s'attache uniquement à ce que peut faire la ville — parce que, mine de rien, nous sommes des élus municipaux — et, même s'il y a des compétences qui ne relèvent pas de notre domaine, nous pouvons tout de même renforcer certaines actions dans la ville. J'ai l'impression de me répéter, j'en suis désolée. J'entends déjà vos remarques : oui, nous faisons déjà beaucoup de choses. Très bien, ce n'est pas mon propos. Nous pouvons encore aller plus loin. Je cite régulièrement l'école et l'éducation, mais j'ai en tête que nous avions fait quand même beaucoup de choses au moment des temps d'activités périscolaires. Un budget avait été déployé à ce moment-là pour pouvoir présenter de nombreuses choses et cela n'a pas retrouvé un effet équivalent. Je pense que nous pouvons renforcer les actions, c'est une compétence que nous avons dans la ville. Donc, nous pouvons actionner ce levier.

Sur la culture, je pense que nous pouvons également pousser le curseur. J'ai cru voir que les subventions à destination du Théâtre de l'Aventure étaient diminuées par rapport aux années précédentes. Je ne peux pas m'empêcher de commenter la disproportion que nous avons, en termes de culture dans la ville, parce que tout le budget, toute la lumière est consacrée au Zéphyr et que notre petit Théâtre de l'Aventure est en souffrance. Je le dis, parce qu'au moment des spectacles de fin d'année, nous n'arrivons même pas à accueillir l'ensemble des parents pour assister aux représentations de leurs enfants.

J'avais parlé d'Opus précédemment, en disant qu'il fallait essayer de poursuivre le dispositif avec notre école municipale de musique.

Sur le logement également, puisque nous revenons souvent sur la question du logement. Non, je ne suis pas contre tous les projets de construction de logements, il faut arrêter de véhiculer cette idée. Nous ne sommes pas contre tous les projets de logements, nous voulons juste que les logements soient sur des terrains déjà artificialisés et qu'ils aient une programmation qui soit adaptée à tous. Aujourd'hui, l'accession sociale à la propriété à Hem n'est pas accessible aux gens qui voudraient sortir du parcours locatif, parce que c'est trop cher. Concernant les offres nouvelles, ce n'est pas une option. Et il n'y a pas assez de propositions de nouveaux logements sociaux.

Je parle aussi souvent de l'aide à la réhabilitation, mais nous avons des propriétaires très modestes qui ont sans doute besoin d'un accompagnement beaucoup plus poussé sur les propositions que nous pouvons leur faire en termes de réhabilitation des logements. Ce n'est pas forcément un parcours simple quand on est seul. Et « aller vers », parce que ce ne sont jamais les gens qui vont spontanément aller chercher de l'aide. Il faut toujours aller vers eux pour les aider. Et j'ai aussi en tête le diagnostic qui avait été fait dans les quartiers et qui montrait franchement des choses assez dramatiques concernant l'absence de connaissance de certains habitants des dispositifs qui existent en bas de chez eux. Cela témoigne vraiment de la nécessité de renforcer cet « aller vers » les habitants, parce que c'est là où nous n'arrivons pas à toucher un certain public. Et nous n'y arriverons jamais si nous ne faisons pas l'effort « d'aller vers » plus important.

En conclusion, je voulais juste dire qu'en termes de programmation du Contrat de Ville, nous maintenons finalement les grandes épures, comme nous les avions précédemment. Je pense que nous pouvons unanimement nous dire que cet outil n'est qu'un outil et qu'il ne sera pas suffisant à lui seul pour réduire les inégalités et les objectifs qui sont visés par cette politique de la ville. Il faut que nous fournissons un effort bien plus important sur nos politiques de droit commun.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Qui veut prendre la parole ? Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** Merci. Au niveau national, pour les quartiers populaires et prioritaires, c'est un peu « triste temps ». Alors qu'en 20 ans, le revenu des 40 000 ménages les plus riches de France a plus que doublé, alors que les quartiers prioritaires rassemblent 10 % de la population, dans le budget de l'État, la politique de la ville, ce sont des baisses de financement. Ce qui est prévu, c'est la réduction éventuelle de l'ANRU, ce qui peut avoir un impact sur d'autres sujets. Ce sont des baisses pour les adultes relais, qui sont principalement dans les structures associatives. Et ce sont aussi des baisses pour les cités éducatives. Tout cela, ce sont des alertes que nous devons avoir sur les financements possibles.

La politique de la ville, c'est la cohésion des territoires. Et ça, c'est important.

Dans les quartiers, on a l'esprit de résistance. Il faut parfois se battre pour avoir un logement, décent dans certains endroits, mais aussi simplement pour avoir un logement. Pour avoir un travail, décent aussi, pérenne. On lutte contre la perte des services publics à certains moments. On résiste pour avoir des personnes en face de soi ou des travailleurs sociaux sur le terrain. Nous avons parlé tout à l'heure de la prévention spécialisée : cela aide aussi à la cohésion des territoires, au-delà de la protection de l'enfance. Dans les quartiers, on se bat pour avoir la même vie que les autres. Et ces crédits de la politique de la ville contribuent à cela.

Alors je salue le fait que nous continuons toujours à soutenir financièrement les associations, et notamment les associations qui œuvrent dans les quartiers, parce que c'est vital. C'est vital pour les associations, certes, mais surtout pour les habitants des quartiers. Et nous savons que ce soutien pourrait peut-être ne pas compenser toutes les baisses, notamment des postes adultes relais, etc. Il y a peut-être quelque chose à aller travailler.

Mais dans les quartiers, on a aussi l'esprit de résilience et ils continuent de construire, de reconstruire, d'inventer, d'innover, malgré les tempêtes et les temps difficiles. Et ça, il faut toujours continuer à l'avoir en tête et le soutenir.

Je voudrais juste rebondir, avant de conclure, sur Opus. Je ne vais pas faire le détail de ce qui est présenté, nous en avons régulièrement parlé. Opus peut paraître anecdotique au regard des problématiques que nous avons dans les quartiers, mais, en fait, c'est d'une très grande efficacité. Cela permet d'accéder à une musique de répertoire et, en général, les personnes dans les quartiers en sont exclues ou s'excluent elles-mêmes, parce que ce n'est pas dans leur culture. En tout cas, il y a des freins. Mais c'est aussi faire partie d'un orchestre et un orchestre, c'est un peu une société idéale, finalement, parce qu'il y a des règles et il faut apprendre à les respecter. C'est un peu la vie en société aussi. Et tous les enfants qui participent à cela développent des savoir-faire et des savoir-être. Des études ont été commandées par la Philharmonique des quartiers à Paris et elles montrent que, sur le plan scolaire, tous les enfants qui ont participé à Opus ont eu de meilleurs résultats. Donc cela peut paraître anecdotique, pour nous, c'est 2 500 euros qui sont mis là, mais, en fait, le résultat est réellement énorme. Je suis personnellement convaincue de la politique des petits pas. Chaque petite victoire — sur le règlement intérieur tout à l'heure ou sur d'autres choses — est importante et je voulais le souligner ce soir. Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Qui veut prendre la parole ? Jean-François LECLERCQ.

**M. Jean-François LECLERCQ :** Je voudrais répondre à madame LOUCHART. L'Aventure n'est pas le parent pauvre de la culture à Hem, madame LOUCHART. S'il y a eu, effectivement, des baisses de subventions dans le cadre du Contrat de Ville, c'est l'État qui n'a pas suivi autant que la ville. La ville continue à subventionner l'Aventure de façon conséquente, en y mettant d'ailleurs du personnel, puisque la directrice de l'Aventure est mise à disposition par la ville et payée par la ville dans son intégralité. Les subventions que nous versons restent conséquentes et n'ont pas baissé au niveau de la ville.

Par ailleurs, au niveau de l'Aventure, nous apportons des compléments, puisqu'il y a également des passerelles entre nos structures culturelles, que ce soit la danse ou la musique, avec des ateliers réguliers qui se font entre l'Aventure, l'école de musique et Ainsi Danse, notre école de danse. Là aussi, ce sont des passerelles qui se font entre ces différentes structures et qui permettent aux enfants d'aller d'une activité culturelle à l'autre et de développer leur sens culturel sur la commune.

L'Aventure, c'est d'abord un atelier de théâtre où les enfants apprennent à faire du théâtre et à s'exprimer. C'est vrai que le festival enfant remporte un succès conséquent, puisque les ateliers sont toujours pleins au niveau de l'Aventure. Il est effectivement possible que les spectacles donnés par les enfants soient complets. C'est pourquoi, en parallèle, nous allons faire les travaux à la salle des fêtes, madame LOUCHART, pour justement accueillir dans de meilleures conditions ces petits spectacles, comme ceux que fait l'Aventure. Lorsque le festival enfants annuel aura lieu, nous pourrons l'accueillir dans de meilleures conditions à la salle des fêtes et je pense que tous les parents pourront assister au spectacle de leurs enfants, même si je pense qu'aujourd'hui, 99 % des parents assistent déjà au spectacle de leurs enfants.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Qui veut prendre la parole ? Philippe ?

**M. Philippe SIBILLE :** Nous n'allons pas nous répéter, madame LOUCHART. Je comprends que l'on peut toujours faire mieux.

Le commentaire porte sur le logement. Effectivement, il n'y a pas non plus une politique nationale qui va dans le sens de créer des logements, monsieur DUPONT pourrait peut-être aborder également ce sujet-là. Néanmoins, dans chaque programme de logement — et nous pouvons d'ailleurs parler de la Lionderie qui verra le jour, nous l'espérons, prochainement — c'est de l'accession sociale. Nous tentons effectivement d'imposer, à notre mesure, que les prix qui seront proposés aux habitants dans un parcours résidentiel puissent permettre à des primo-accédants d'y participer. Vous le savez, nous ne pouvons pas refaire du locatif social, c'est une politique qui est faite.

Nous visons aussi une diversité, à la fois de types de logements, mais nous espérons également, avec la possibilité d'aides au logement (il y aura des programmes de PSLA et autres), proposer ce parcours résidentiel à des foyers qui n'y pensent pas. Et là, nous essayons d'aller vers eux, vers des Hémois qui restent aujourd'hui captifs dans certains quartiers et qui ne demanderaient qu'à pouvoir en sortir. Ceci sans négliger la qualité du quartier, ce n'est pas leur propos, mais il s'agit de permettre cette fluidité dans le locatif social.

Vous comprenez bien la démarche, nous avions déjà eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec madame CHOUIA. Il s'agit de permettre à la fois l'évolution des habitants, certains s'en sortent par l'emploi, par l'envie aussi. C'est difficile de donner l'envie, d'essayer d'éclaircir leur horizon. C'est tout le travail du CCAS, notamment par des actions d'empathie vis-à-vis de la population, mais aussi en essayant de les redynamiser et de leur redonner le goût, parce qu'ils restent toujours acteurs de leur vie. C'est ce que je leur dis. Ils sont à la fois acteurs et actrices, en premier lieu, de leur vie. Nous ne pouvons être que de simples aidants, essayer de les aider à participer, mais je maintiens que ce sont eux qui doivent mener leur vie dans chaque programme, madame.

Et Dieu sait que cela n'est pas toujours facile, n'est-ce pas, monsieur le maire, d'imposer quand même des logements sociaux sur tous les programmes. Nous sommes toujours dans le cadre de la loi, mais nous essayons toujours d'aller au-delà et d'avoir des logements sociaux. Il y a même des possibilités de location sur d'autres programmes privés, où nous essayons de permettre aux gens les plus précaires de participer. Je pense au programme qui se fait près de la Poste. Nous l'avons vu notamment pour les personnes âgées, puisque nous rentrons toujours dans le cadre du parcours résidentiel et de cette fluidité nécessaire dans le logement social.

Nous essayons de faire avec ce que nous avons sur la commune. Ce n'est pas très évident, je le conçois. Vous avez raison, madame CHOUIA, c'est un combat. C'est un combat pour le logement. C'est un combat à mener. Parfois, j'ai le nez contre le mur et je n'avance pas. Pour reprendre l'expression d'une responsable de la Direction du pôle social : ils cochent toutes les cases, monsieur SIBILLE, qu'est-ce que vous allez leur dire aujourd'hui ? Eh bien, je leur dis oui, ils cochent les cases pour lesquelles on leur a dit : il faut y aller. On parle de l'emploi et après ils viennent me dire — et ils ont raison : j'ai l'emploi et je n'ai pas de logement. Oui, parce que la typologie... Vous connaissez le débat, je ne vais pas vous faire l'affront d'y revenir ici. Donc, c'est bien compliqué. Mais sachez-le et essayez d'être convaincus que, lorsqu'il y a un retour de cette politique de logement ou des présentations de programmes qui sont faites dans le détail par Laurent PASTOUR, nous veillons à notre niveau à ce qu'il y ait la typologie nécessaire par rapport aux besoins de la population, les loyers ou les prix d'accession.

Nous tentons, parfois par des primes qui sont accordées, mais qui vont aux promoteurs, de bien leur dire que c'est pour les habitants que ces primes sont accordées. Nous avons eu l'occasion d'en discuter, ce sont 33 ou 35 primes qui sont accordées. Nous essayons de bien leur dire que ce n'est pas pour eux, mais bien pour permettre la baisse du prix de vente par rapport aux prospects pour ces logements.

Voilà ce que je voulais préciser. Il y a du respect auprès des habitants. Il y a des programmes que vous connaissez, notamment dans Nadaud et Watteeuw, où nous avons respecté la demande des habitants. Vous les connaissez, leur demande est de rester dans le quartier. Nous allons essayer de voir quand de grands logements pourront se libérer. Je suis naïf, madame LOUCHART, je le sais bien, mais je pense que nous allons y arriver à force de conviction. Il y a aussi des gens qui comprennent aujourd'hui qu'ils sont seuls dans un T5 alors que d'autres personnes qu'ils connaissent en surpopulation.

Cela fait aussi partie de ma naïveté d'essayer de convaincre, mais nous y arrivons par des programmes pour lesquels, monsieur le maire, vous tentez d'imposer à nos bailleurs de participer au débat et sur les typologies. Regardez les logements dominos, un béguinage comme on dit aujourd'hui : enfin, on ne nous met plus l'équilibre financier des opérations. Mais nous avons des logements T3 qui permettent de respecter une personne qui quitte un logement assez grand pour retrouver un confort qui est aujourd'hui nécessaire pour les ménages. N'oublions pas qu'aujourd'hui les gens vivent de mieux en mieux, même en couple. Et il est nécessaire de pouvoir les encourager à déménager, mais il faut leur donner un produit en face qui soit honorable et digne.

Alors, vous pourriez aussi dire, madame CHOUIA, que figurent aussi, parmi les combats, des logements bien mal isolés, qui ne sont pas dignes parfois. Et le bailleur en sait aussi quelque chose. Nous allons parfois au-delà de nos droits avec la Direction de la cohésion sociale, en malmenant le bailleur pour lui dire qu'il doit faire des efforts de réhabilitation, sur des budgets qui lui sont propres, de droits communs en tant que bailleur social. Je suis le premier à dire que s'il n'y a pas de réhabilitation et si ce n'est pas digne, nous allons sur la mutation. Croyez-moi, ce n'est pas toujours évident, monsieur le maire. Et j'ai eu des échanges, lors de la dernière commission d'attribution de logements, avec vos homologues de la MEL, enfin techniciens, et de la préfecture. Ils s'en souviendront peut-être — j'ai de la réponse en face, du répondant — mais je n'ai pas laissé faire certaines choses, même si j'ai dû, madame LOUCHART, accepter, parce qu'il s'agissait d'injonctions de la préfecture.

Voilà, vous voyez aussi que nous sommes parfois limités, en tant qu'élus, dans des décisions qui concernent notre commune. Je suis légitime, monsieur le maire, mais j'ai aussi demandé l'aide de l'État pour aller expliquer cela aux habitants. Cela m'a été promis. Nous sommes aussi allés expliquer aux habitants comment cela se passait aujourd'hui concernant certaines de nos attributions dont, je regrette, monsieur le maire, mais nous ne sommes plus aux manettes. Merci.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Si tant est que nous ayons été un jour aux manettes. Il y a toujours eu une commission d'attribution dans laquelle il y avait un certain nombre de gens. Votre présence faisait que nous obtenions satisfaction, mais nous avons tout de même quatre ou cinq personnes autour de la table. Et de temps en temps, j'ai connu des déconvenues, même il y a quelques années. Le bailleur social se mettait d'accord avec les partenaires sociaux et nous étions en minorité. J'en ai connu, je me souviens ! Ce n'est donc pas nouveau. Malheureusement, cela a tendance à s'amplifier, effectivement. Qui veut prendre la parole ?

Quelques mots de conclusion. Je pense que c'est vrai, madame LOUCHART, la politique de la ville est un sujet qui est permanent, mais c'est aussi la loi qui veut que nous rendions compte à chaque fois des avancées des travaux que nous faisons auprès des habitants du quartier.

Je pense moi aussi que le travail qui est effectué et le rapport qui est rendu sont d'excellente facture. Je regardais le nombre de pages et le nombre d'informations que nous avons dans ces documents et je ne suis pas persuadé que toutes les villes qui sont en politique de la ville fassent le même exercice. D'ailleurs, je voudrais féliciter le service et les élus en charge de porter cette information auprès du Conseil municipal de manière aussi précise.

Le problème de la politique de la ville, c'est que c'est un problème récurrent. D'abord parce que c'est une population dont nous parlons. La population évolue, les jeunes d'hier deviennent des adultes d'aujourd'hui,

eux-mêmes ont des enfants et on remet sur le métier avec, malheureusement, les évolutions sociétales que l'on peut connaître, les dérives, malheureusement, les interventions extérieures. Nous avons connu cela avec les violences urbaines ou, malheureusement, avec les trafics. Nous savons donc bien que c'est un travail permanent et c'est aussi pourquoi nous avons malheureusement du mal à nous en sortir, parce que la situation est difficile, et ce, pour deux raisons.

D'abord, parce qu'il y a des gens qui profitent parfois des malheurs des autres et qui commettent des actes de délinquance. Il faut donc les combattre et c'est ce que nous essayons de faire, mais ce n'est pas toujours facile. On voit bien que, quel que soit le gouvernement, cela a toujours été le sujet d'actualité et, malheureusement, on n'a pas toujours satisfaction. Nous en parlions encore il y a quelques jours en disant : il y a une dizaine de personnes qui créent des problèmes de délinquance dans le quartier, une dizaine de familles éventuellement. Malheureusement, on les retrouve toujours là et on ne sait pas comment elles sont toujours en train de commettre ces délinquances alors que tout le monde les connaît et qu'il y a des plaintes tous azimuts. Cela crée évidemment un sentiment d'insécurité dans le quartier ou des situations qui sont parfois très pénalisantes pour les habitants. Je pense notamment aux rodéos motos, par exemple.

Le deuxième problème, c'est que les familles dans ces quartiers ont du mal à trouver du travail, soit parce que la formation est déficiente, formation initiale, formation continue. Soit parce que la culture familiale est un peu déficiente, comme vous le disiez, madame CHOUIA, ou un peu éloignée de celle du quartier dans lequel ils sont. Il y a donc de gros efforts à faire et c'est un vrai sujet qu'il faut travailler. Ce n'est pas facile, c'est lourd et parfois, nous ne connaissons même pas les familles, nous avons du mal à les connaître. C'est pourquoi le rôle du CCAS et des associations est d'essayer de les découvrir, d'aller les chercher dans leurs retranchements, pour essayer de les ramener dans les circuits, pour pouvoir essayer de leur trouver du travail, pour les réinsérer, les former, etc. C'est un vrai travail de fond, un travail qui est lourd.

Ce sont aussi des personnes qui, souvent, n'ont pas de véhicule. Ils n'ont pas d'argent, donc ils ne sont pas véhiculés ou les véhicules ne peuvent malheureusement plus circuler pour des questions d'entretien, de panne, ou quelquefois des questions de réglementation, puisque l'on interdit les véhicules qui ont le plus d'ancienneté, qui ne peuvent donc pas rouler. Il y a de vrais sujets de sortie du quartier, parce que les emplois ne sont pas dans le quartier, mais à l'extérieur et il faut que les gens puissent y aller. Ce sont des sujets extrêmement importants.

Il faut aussi qu'ils puissent trouver des solutions de loisirs, des solutions de culture et nous ne pouvons pas tout mettre dans le quartier. Ils sont donc éclatés dans l'ensemble de la ville ou des villes environnantes. On peut trouver la culture à Lille, à Roubaix, bien évidemment à Hem, quelquefois à Lys-lez-Lannoy ou ailleurs, et c'est pareil pour le sport et pour l'ensemble. Je pense que c'est important de trouver des solutions pour que les gens puissent s'y rendre, y participer, parce que c'est aussi un moyen d'émancipation, un moyen de découverte et de progression.

C'est tout ce que nous faisons et c'est tout ce que vous avez dans le rapport. C'est en tout cas ce que la ville fait. Les autres villes le font aussi. D'ailleurs, ce qui serait bien — et je l'ai évoqué encore récemment avec le maire de Lys-lez-Lannoy, c'est que nous trouvions aussi des accords avec les villes environnantes pour trouver des solutions pour les quartiers qui sont intercommunaux. À Lys-lez-Lannoy, Hem et Roubaix, nous avons des quartiers intercommunaux. Et ce n'est pas parce qu'ils habitent de l'autre côté de la frontière qu'ils n'ont pas les mêmes problèmes que ceux qui habitent du côté hémois. Nous devons donc aussi mener un vrai sujet de coordination des politiques publiques sur les quartiers. Je pense que c'est un vrai enjeu que nous devrions également travailler à l'avenir.

Je reviens sur le logement. Je ne dis pas, madame LOUCHART, que vous vous opposez à tout. Je ne sais pas qui l'a dit, mais ce n'est pas mon souci. Ce qui est important, c'est que nous n'avons pas assez de logements pour les gens. Je regardais le rapport à la page 15 : en 2023, il y a eu 81 attributions sur le territoire de HEM et dans le parc classique social Vilogia, soit 14 attributions de moins que l'année précédente. Au 31 décembre 2023, on comptabilise 2 300 demandes en attente, uniquement pour les trois premiers choix de vendeurs. 2300 demandes de logements sociaux à Hem non satisfaites ! Et ces gens-là sont en suroccupation dans les logements. Cela empêche de faire le parcours résidentiel puisque, comme il y a trop de demandes, il n'y a pas de logements libres, ou les logements ne sont pas adaptés.

C'est un vrai souci et, pour moi, c'est le souci principal que l'on retrouve à l'échelle de la métropole européenne de Lille. À aujourd'hui, je crois que la métropole européenne de Lille, ce sont 65 000 demandes qui ne sont pas acceptées. Et à l'échelle de la France, ce sont 1 500 000 demandes qui ne sont pas honorées. Alors, bien sûr, on peut dire : c'est dommage pour ces personnes. Mais je pense que, tant que nous n'aurons pas traité ces sujets, nous ne traiterons pas le parcours résidentiel qui, à mon avis, est la base même du cadre de vie, avant la rénovation. La base même, c'est d'avoir un logement. Avant qu'il soit en rénovation énergétique, il faut d'abord qu'il y en ait un, cela me semble être la base. Et aujourd'hui, c'est vraiment le sujet. Donc, tant que ce sujet ne sera pas réglé — ce n'est pas un sujet héminois, c'est un sujet national — nous n'y arriverons pas. Je pense qu'il y aura des efforts à faire en la matière.

Il est vrai que la loi Climat et résilience empêche les extensions — en tous cas limite les extensions urbaines. Mais le problème, c'est qu'aujourd'hui, la manière dont on le traite fait qu'on donne plus d'hectares à construire dans les villages ruraux qui ne font pas de logements sociaux, par rapport à la métropole lilloise qui en fait et qui n'a pas les espaces. On marche un peu sur la tête. Je l'ai exprimé hier avec la DREAL, qui était tout à fait d'accord avec moi. Malheureusement, ce n'est pas lui qui fait la loi non plus.

En tout cas, je suis très satisfait du travail fait par les services et je souhaite que nous poursuivions, que nous améliorions — parce que je pense que la situation s'améliore un petit peu, même si la situation nationale régresse, en termes de moyenne. Malheureusement, il y a des écarts types et ce sont malheureusement les publics qui sont les plus éloignés de l'emploi, les plus éloignés de la vie sociale. Et là, un vrai travail du CCAS est nécessaire et je sais que vous le faites, Philippe, avec l'ensemble de vos services. Merci pour ce que vous faites.

Je vous propose de passer au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? C'est l'unanimité.

*À l'unanimité, les élus adoptent la délibération numéro 6 portant sur l'exercice budgétaire 2025 — programmations annuelles contractuelles — politique de la ville — Contrat de Ville 2025.*

## **8. ATTRIBUTION D'UN LOT DANS LE CADRE DU FESTIVAL JEUNESSE DE COURT-MÉTRAGE — « HEM FAIT SON CINÉMA »**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Et je passe la parole à Kamel MAHTOUR pour l'attribution d'un lot dans le cadre du festival jeunesse de court-métrage « Hem fait son cinéma ».

**M. Kamel MAHTOUR :** Merci, monsieur le maire. Comme le prévoit la délibération, mes chers collègues, il s'agit du festival de la jeunesse « Hem fait son cinéma » qui désignera trois lauréats. Le premier aura un bon d'achat de 200 euros, le deuxième 100 euros et le troisième 50 euros. Le court-métrage est réalisé par les jeunes de 12 à 22 ans.

En fait, c'est un outil pour les jeunes, puisque nous avons beaucoup de jeunes qui ont du talent dans tous les quartiers de la ville et c'est aussi une façon de s'exprimer. Ils vont s'exprimer avec leurs mots, puisque les jeunes ont souvent un langage entre eux, pas forcément avec les adultes. Ils pourront mettre en place un court-métrage de 5 minutes.

La cérémonie aura lieu le 24 mai à l'espace de la Ferme Franchomme, où je vous invite bien sûr à venir. Le jury sera composé de quatre conseillers de la jeunesse, puisque c'est un projet présenté par le Conseil de la Jeunesse. Il sera présenté par des professionnels, avec Vianney MOTTE, le studio Hémix et Ismaël ABOUL, qui sera le président du jury et qui a été lauréat au Festival de Cannes en 2023. Il nous a fait le plaisir d'accepter la présidence du jury.

Cela s'inscrit dans le cadre de notre projet jeunesse et dans la continuité de « Hem ton talent », qui fonctionne très bien, nous avons beaucoup de participants.

Ensuite, les participants et les lauréats vont, avec le Conseil de la Jeunesse, faire ensemble un travail sur la jeunesse pour préparer le futur projet de la jeunesse de 2026-2030, pour la prochaine équipe municipale.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Qui veut prendre la parole ? Madame CHOUIA.

**Mme Karima CHOUIA :** Merci. Je voulais que nous présentions cette délibération. Nous avons de plus échangé à ce sujet en commission, puisqu'elle n'était pas aussi complète. C'est un projet intéressant et l'idée était aussi de nous demander ce que nous recherchions derrière ce festival. Est-ce que c'est uniquement promouvoir des talents cinématographiques ? Ou est-ce que ce sont tous les talents, etc. Des réponses ont été apportées et amendées. Et c'est en ce sens où je m'étais interrogée sur la composition du jury, sur ce qu'il y avait derrière. C'est finalement tout le sens que nous allons y mettre aussi. Est-ce que c'est quelque chose qui va être pérennisé ? Cela peut être intéressant. Si c'est un festival, est-ce qu'il y aura tous les ans une thématique en particulier ? Quel est le sens que nous y mettons et que voulons-nous qu'il en ressorte par les jeunes ?

Concernant la tranche d'âge, j'avais suggéré l'idée de pouvoir séparer puisque, quand on a 12 ans, on ne voit pas la ville comme quand on a 25 ans. Par conséquent, être dans les mêmes catégories ne me paraît pas correct, mais peut-être qu'il y a d'autres choses à faire derrière. En tout cas, est-ce que cela va être pris en compte dans les critères de choix ? Si on n'a que des groupes de 12 ans face à un projet qui est fait par des personnes de 25 ans, pour moi, on n'a pas les mêmes connaissances, le même appui, la même construction. Comment cela va-t-il être évalué en fonction des critères d'âge pour ne pas pénaliser les plus jeunes ? C'est juste cela mon point d'alerte sur le sujet, mais c'est un beau projet.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Madame LOUCHART.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la dernière phrase de Kamel MAHTOUR : c'est le Conseil des Jeunes qui est en train de préparer le programme pour les jeunes de 2026 à 2030, c'est bien ce que j'ai entendu ?

**M. Kamel MAHTOUR :** Je vais vous répondre, madame LOUCHART. C'est le Conseil de la Jeunesse qui a pris l'initiative de ce projet. Nous avons évoqué en commission Éducation Jeunesse le fait que le Conseil de la Jeunesse va préparer, avec les lauréats de ce concours ainsi que tous les participants, les actions pour le futur projet jeunesse, qui aura lieu en 2026-2030. Pourquoi ? Parce que nous avons actuellement un axe sur le projet jeunesse pour faire émerger nos jeunes. C'est pourquoi le Conseil de la Jeunesse a été mis en avant, parce que c'était leur projet, ils étaient force de proposition, donc nous les écoutons. Ils ne font pas que manger des pizzas, ils participent à beaucoup de choses sur la commune et ils sont très dynamiques. Ils vont donc réfléchir avec les jeunes pour préparer le futur projet Jeunesse 2026-2030.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** D'autres questions ?

**Mme Mathilde LOUCHART :** Je serais intéressée d'avoir accès aux propositions du Conseil des Jeunes sur le projet Jeunesse 2026-2030.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** L'installation du Conseil Jeunesse a lieu bientôt, non ? Donc, je pense que cela sera présenté à ce moment-là. Je n'en sais rien, parce que j'avoue ne pas suivre cela de près. Pardon ? Ils n'auront pas encore travaillé dessus. D'accord. Je voulais simplement dire que, tous les ans, ou en tous cas régulièrement, il y a des réunions avec le Conseil de la Jeunesse, vous y êtes invités, monsieur DUPONT vient d'ailleurs régulièrement. Donc, je pense que les projets seront présentés.

**M.Jean-Adrien MALAIZE :** Si vous voulez, nous pouvons vous inviter. C'est une réunion par semaine, tous les mercredis soirs.

**Un intervenant :** [inaudible 1 :40 :50]

**M.Jean-Adrien MALAIZE :** Oui, mais c'est pareil, nous ne sommes pas invités toutes les semaines. Le but, c'est aussi qu'ils soient en autonomie. Sinon, nous ne faisons pas de Conseil de la Jeunesse et nous faisons tout dans notre coin. Nous faisons des réunions plénières. Là, il n'y en a pas eu, parce que Justine a pris la suite de Florian et elle met en place les choses et nous n'avons pas refait de réunion plénière. C'est aux réunions plénières

qu'ils viennent présenter leurs projets. Nous n'intervenons pas dans leurs réunions de travail, tous les conseils consultatifs fonctionnent ainsi. Quand il y a des questions, ils reviennent la plupart du temps soit vers Kamel, soit vers moi, pour que nous puissions être le lien et que leurs questions puissent être posées. Mais nous n'intervenons pas dans leurs réunions de travail, ils sont en autonomie et ils viennent ensuite nous présenter.

Ils peuvent parfois passer du temps à travailler sur un projet auquel nous disons non, parce qu'il ne concorde pas avec la politique jeunesse ou qu'il est irréalisable. Je reprends l'exemple que monsieur le maire cite depuis la création du Conseil de la Jeunesse : une patinoire, c'est non. Ils peuvent travailler dessus, mais ce sera non, parce que ce n'est pas dans l'intérêt de la ville. Ce n'est pas possible au niveau financier, etc. Mais s'ils veulent travailler dessus, ils peuvent. Ils présenteront le projet et ils travailleront dessus, mais ce sera refusé. Nous les laissons travailler, nous ne les guidons pas sur leurs idées. Ce sont vraiment eux qui proposent. C'est pourquoi nous n'intervenons pas dans leurs réunions de travail et que nous ne cherchons pas non plus à le faire.

Nous pouvons peut-être envisager d'organiser plus de séances plénières. Le problème, c'est que ce sont des jeunes et que les jeunes ne sont pas forcément disponibles aux mêmes horaires que nous. C'est là où cela se complique, parce qu'ils sont disponibles à des moments où nous ne le sommes pas forcément. Mais nous pouvons organiser plus de séances plénières pour avoir plus de discussions avec eux, si cela vous intéresse. Et nous ferons pareil avec le Conseil des Seniors et le Conseil citoyen.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Si les réunions ont un intérêt, oui. Je disais juste que, s'il y a un projet élaboré par le Conseil de la Jeunesse, cela m'intéresserait d'en avoir connaissance. Si les réunions sont pertinentes et que nous y sommes invités, nous viendrons avec plaisir. Mais nous n'avons pas dit que nous voulions être partout, tout le temps. Ce n'est pas non plus le cas, parce que nous avons aussi une vie.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Bien, je vous propose de clore le débat, parce que nous n'allons pas passer notre soirée sur ce sujet. Je crois que cela fait 15 ans que le Conseil de la Jeunesse existe, peut-être même un peu plus, parce qu'avant c'était le Conseil consultatif de la jeunesse. Je n'étais pas maire, c'est madame MASSART qui l'avait mis en place. Cela fait donc 30 ans que cela existe, nous n'avons pas inventé la poudre. C'est un Conseil consultatif, c'est géré par la loi, il y a des règles. Ils se réunissent, ils font et nous avons une plénière que nous réunissons régulièrement. Je ne me souviens pas de la date, parce que l'on m'appelle une fois de temps en temps pour venir présider, donc je le fais. Et, à ce moment-là, ils expliquent ce qu'ils ont fait et pourquoi ils l'ont fait. Voilà, c'est ainsi que cela fonctionne. C'est un Conseil consultatif, comme le Conseil des seniors. Le Conseil citoyen est un peu différent, parce que c'est géré par la politique de la ville.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci, unanimité.

*À l'unanimité, les élus adoptent la délibération numéro 8 portant sur l'attribution d'un lot dans le cadre du Festival Jeunesse de court-métrage — « Hem fait son cinéma ».*

## **10. NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) — LIONDERIE TROIS BAUDETS — SIGNATURE D'UN PROTOCOLE FONCIER**

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Nous avons encore une délibération, la numéro 10, monsieur PASTOUR.

**M. Laurent PASTOUR :** Dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) pour le quartier de la Lioneerie et des Trois Baudets, il y a lieu de mettre en œuvre ce que l'on appelle un protocole foncier, c'est-à-dire un échange de terrains, aussi bien pour les futurs terrains qui vont intéresser la ville, qui vont intéresser les bailleurs. Je rappelle que les bailleurs sont l'EPF, Vilogia, Action Logement, les terrains qui vont intéresser la MEL pour tout ce qui est voirie.

Ce protocole foncier a déjà été voté par notre assemblée en 2019, mais, depuis 2019 et suite à toutes les réunions, un nouveau partenaire est arrivé : LMH. Il y a donc lieu de voter à nouveau cette délibération d'échange foncier, qui est assez lourd, puisqu'il y a énormément de parcelles qui vont passer d'une main à une autre et il y a même aussi des parcelles qui vont être divisées, où une partie seulement va partir chez l'un et l'autre partie chez l'autre. Il y a donc un gros travail de recensement et c'est le but de cette délibération,

puisque tous ces échanges vont se faire essentiellement à l'euro symbolique, de façon à mener à bien le NPNRU sur le quartier Lionderie Trois Baudets.

Vous avez les annexes, avec l'ensemble des échanges qui sont prévus et avec l'intégration de LMH dans ce protocole.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Merci. Madame LOUCHART.

**Mme Mathilde LOUCHART :** Merci. J'ai tenté de comprendre les documents présentés et j'ai eu du mal, je l'avoue, parce que c'est vrai que le plan n'est pas forcément très compréhensible et clair. On parle principalement des quartiers Lionderie Trois Baudets, mais on ajoute aussi Bournazel, Foch, Roux, Calmette. Et là, j'ai eu beaucoup plus de difficultés à comprendre les échanges.

Je me suis concentrée essentiellement sur la ville de Hem, parce que les autres partenaires entre eux, cela m'intéresse moins. Je n'ai pas bien compris. En tous cas, mon attention a été retenue par la cession de la ville d'une parcelle de plus de 200 m<sup>2</sup>. C'est un exemple, je n'ai pas tout repointé. En résumé, nous vendons à Vilogia, donc une entreprise privée, pour 1 euro, une parcelle constructible. J'ai vérifié au PLU, elle est constructible. Je me suis dit : peut-être que c'est une façon d'avoir des contreparties sur le prix d'une accession sociale à la propriété, comme je l'ai déjà évoqué, mais cela n'a pas l'air d'être le cas, puisque c'est écrit en dessous que c'est pour reconstituer de l'offre sociale. Je suppose qu'il y a une justification, mais, en tout cas, elle n'est pas présentée dans le document. Sans justification, on peut penser que c'est une libéralité à une entreprise et c'est totalement interdit. Donc, en l'absence d'éléments, je ne voterai pas pour cette délibération.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Est-ce que tu veux que je réponde ?

**M. Laurent PASTOUR :** Je n'ai pas vraiment de réponse, je ne connais pas la parcelle dont vous parlez. Vous avez vu le nombre de parcelles et d'échanges qu'il y a. Il y a quand même un plan. Il faut savoir que ce travail sur le NPNRU a commencé il y a quelques années. Je me souviens d'une certaine réunion de concertation avec les habitants en mars 2015, une marche dans le quartier avec les habitants. Vous me dites qu'il y a une parcelle de 200 m<sup>2</sup> sur je ne sais combien d'hectares pour laquelle vous n'avez pas les réponses.

Nous essaierons de voir avec les services concernés ce qui en est de la parcelle en question et le pourquoi des choses. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui sur cette parcelle. Dans vos propos, je n'ai même pas les références et autres. Il faut savoir que c'est un travail très compliqué sur tous ces échanges. C'est très technique et c'est mené par la MEL qui fait intervenir des géomètres experts et autres. Nous essaierons de vous répondre dans les services dans les jours qui viennent si c'est nécessaire.

**M. Francis VERCAMER, Maire :** Si vous voulez que je complète, c'est simplement un échange foncier. C'est-à-dire que c'est un protocole d'échanges fonciers dans le cadre de la convention PNRU. Il y a un certain nombre d'espaces qui sont dans un projet PNRU et donc, il y a des accords d'échanges fonciers pour éviter de faire des ventes et de payer des droits pour le plaisir. Il y a donc des échanges fonciers entre Vilogia, la MEL et la ville, en fonction du projet qui est fait. Donc, il y a des terrains Vilogia qui reviennent à la ville ou à la MEL pour faire des espaces publics ou des équipements publics, puisque nous en avons. Nous avons le centre social, par exemple. Et Vilogia récupère des terrains qui sont quelquefois publics, qui appartiennent à la ville ou à la MEL et qui servent à faire des logements. Cela fait partie du projet global, puisque les logements qui sont faits dans le Projet de Renouvellement Urbain sont des logements Vilogia.

Je pense que la parcelle dont vous parlez doit être un terrain qui se trouve rue Jules Watteeuw, dont nous avions 200 m<sup>2</sup>, ce qui empêchait de faire le lotissement. Nous avons donc cédé pour 1 euro symbolique le terrain. D'ailleurs, ce n'était même pas le lotissement, mais les espaces de jardin autour du lotissement, je pense. Et, en échange, nous avons des terrains de Vilogia pour faire le grand jardin qui se trouve rue de la Lionderie, en face de la Maison du Foot.

C'est cela, un échange foncier. Ce sont tous les terrains qui sont échangés entre la ville, la MEL et Vilogia et qui concernent des projets qui sont dans la convention de PNRU que nous avons signée il y a au moins 10 ans, je pense. Cet échange foncier se fait toujours à la fin parce que nous attendons bien évidemment que le projet soit arrêté pour faire les échanges fonciers. Si on les fait avant, on passe notre temps à modifier, parce que les

projets évoluent dans le temps, il y a des permis de lotir et, si l'on ne peut pas mettre la route à tel endroit pour telle ou telle raison, cela modifie l'échange foncier. Donc, les échanges fonciers sont généralement réalisés à la fin du projet, de façon à être sûr de ne pas devoir délibérer à nouveau à chaque fois qu'il y a une modification.

Après, pourquoi ce terrain-là à un euro symbolique ? Parce que ce sont des échanges qui sont faits, généralement, à un euro symbolique. C'est comme ça. J'espère vous avoir répondu.

**Mme Mathilde LOUCHART** : Logiquement, des échanges fonciers c'est un peu plus précis que cela, parce que l'on regarde vraiment en termes de surface, en termes de valeur foncière, si c'est équivalent. Et parfois, il peut y avoir des soultes. Mon propos était de dire qu'une cession à un euro symbolique d'un terrain constructible... normalement, il y a une valeur domaniale et on vend au prix des domaines. Et si jamais c'est un échange, on a la valeur du terrain en face qui est équivalente et qui est calculée en tous cas. Là, il n'y a aucun calcul qui a été fait. Pour moi, c'est un petit cadeau à Vilogia.

**M. Laurent PASTOUR** : Vous irez dire à vos collègues de la MEL qu'ils font mal leur travail concernant les échanges fonciers. Je suis désolé, vous êtes encore une fois en train de dire méthodiquement souvent n'importe quoi. Et même si ce n'importe quoi se tient, finir par la fin par dire la vérité. C'est MACRON qui disait cela il y a deux ans. Vous dites des choses en disant : c'est comme ça, ce n'est pas autrement. Je suis désolé, mais ce n'est pas forcément la vérité. Dans un échange foncier, oui, il peut y avoir un terrain constructible et un autre qui l'est un peu moins. Et, dans l'ensemble de tous les terrains, nous on veille à ce qu'il y ait un équilibre. Alors, si vous êtes plus intelligente que tout le monde en disant qu'il faut maintenant négocier des soultes pour tel ou tel terrain, c'est comme cela que les projets n'avancent pas.

**M. Francis VERCAMER, Maire** : Nous ne sommes pas perdants, parce que je vous rappelle que le centre social a un peu plus de mètres carrés que ce que vous avez cité qui appartient à Vilogia.

Je vous propose de passer au vote de la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Abstention pour les deux ? Très bien, merci.

*À la majorité, les élus adoptent la délibération numéro 10 portant sur le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) — Lianderie Trois Baudets — Signature d'un protocole foncier.*

**M. Francis VERCAMER, Maire** : La séance est levée, merci de votre participation.

Clémentine NOUQUERET  
Conseillère municipale,  
Secrétaire de Séance

Francis VERCAMER  
Maire de Hem,  
Vice-Président de la MEL

*N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA ([www.codexa.fr](http://www.codexa.fr)),  
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*